

LE DEVOIR



ACTUALITES

Une étude scientifique redessine le nez du dinosaure

Page A 2

ACTUALITES

Les squatteurs se mettent à dos les résidents de la rue Préfontaine

Page A 2



VOL. XCI N° 172

LE VENDREDI 3 AOÛT 2001

87c + TAXES = 1\$

HORS-JEU

Qui arrêtera Roddick?

Kuerten mord la poussière

C'était l'affiche de la journée. Mais il a fallu l'attendre un petit bout de temps parce qu'auparavant, l'Allemand Tommy Haas et le Français Jérôme Golmard avaient choisi de se livrer une interminable et bizarre guerre de tranchées. Une bataille que Haas a finalement gagnée 6-7 (4), 6-4 et 7-6 (5), en deux heures quarante-sept minutes bien comptées, et qui ne s'est terminée que pour une raison, parce qu'il en va d'un match de tennis comme de la vie: il faut bien que ça finisse un jour. Merci la formule des matchs de trois manches.

Mais bon, enfin, c'était l'affiche de la journée: Gustavo Kuerten, dit Guga, le Brésilien cool et sympathique et frisé et premier joueur sur la planète et première tête de série au Masters de tennis du Canada et source de bien des pâmotions, contre Andy Roddick, dit A-Rod, la jeune sensation américaine de 18 ans qui monte en sifflant quatre à quatre les échelons du classement mondial. Et si vous m'autorisez un petit commentaire personnel, après tout, une fois n'est pas coutume: notre patience fut récompensée.

D'abord, vous dire que c'est Roddick qui a gagné. Quand je vous avais dit de retenir son nom, ce n'étaient pas des niaiseries comme d'habitude. Oh, ce ne fut pas particulièrement une promenade à la campagne. Mais contre le numéro 1, même les chemins de campagne sont moins bien pavés qu'on ne le souhaiterait.

Ça s'est terminé 6-7 (4), 6-4 et 6-2. Le score du dernier set laisse peut-être indiquer que Kuerten, ennuyé dans sa concentration par des décisions serrées ayant tourné en sa défaveur, était moins là qu'avant. Mais il ne doit pas cacher qu'au huitième et dernier jeu, Roddick a passé deux aces à 229 et 233 km/h, puis un autre service à 234 km/h, puis un autre service un peu moins rapide mais adroitement bien placé. Victoire à zéro, jamais la balle n'est revenue de son côté du terrain. *«Je me suis dit qu'il fallait passer le premier service, a-t-il dit en conférence de presse. Après, j'étais comme sur un élan. C'est la bonne façon de fermer les livres.»*

En tout, 17 aces. *«Monstrueux au service»*, pour reprendre l'expression d'un collègue qui s'y connaît en tennis. Dites donc, qui l'arrêtera, celui-là?

Bref, ne soyons pas présomptueux car c'est un vain défaut, mais il ne faudrait pas s'étonner outre mesure qu'il enlève le tournoi, le sacripant, surtout que des dix premiers favoris, il ne reste plus que Juan Carlos Ferrero (4^e), Arnaud Clément (10^e) et Patrick

VOIR PAGE A 8: RODDICK

Autres informations en page B 8



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

«Pas mal cool» de battre le meilleur de tous, a commenté Andy Roddick, qui a battu Gustavo Kuerten 6-7 (4), 6-4 et 6-2.

INDEX

7	8	9
78313100068	Annances..... B 8	Monde..... A 5
	Avis publics... A 4	Mots croisés... B 8
	Bourse..... B 6	Météo..... B 4
	Cinéma..... B 10	Plaisirs..... B 1
	Économie..... B 7	Sports..... B 8
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 9
	Idées..... A 7	Tourisme..... B 4

Bombardier déraille en France

Son tramway sur pneus de Nancy collectionne avaries et accidents

RENÉ LEWANDOWSKI
LE DEVOIR

Huit mois après avoir été inauguré en grande pompe en présence de Bernadette Chirac, le tramway sur pneus de Nancy, dans le nord-est de la France, ne roule toujours pas. Au grand désespoir des usagers, des élus de la Communauté urbaine du Grand Nancy (CUGN) et de son constructeur, Bombardier.

Construit aux usines de Valenciennes, ce tram, premier du genre en France, n'en finit plus de collectionner les avaries, les accidents et les reports de mise en service. En tout, il n'aura roulé que cinq semaines, entre le 28 janvier et le 11 mars 2001. Depuis, rien, sinon l'espoir de reprendre la route... en octobre.

Domage, car ce bijou de Bombardier combine les avantages du traditionnel tram sur rail et de l'autobus. En clair, les rames circulent dans des couloirs réservés en suivant un rail, mais le roulement sur

pneus offre également la possibilité de circuler librement sur la route, comme un autobus. En théorie...

Lors de son lancement, les autorités avaient promis un tram à toutes les cinq minutes aux heures de pointe. Les pannes se sont cependant multipliées, provoquant d'épouvantables retards et suscitant la colère des usagers, certains manquant même leur correspondance.

VOIR PAGE A 8: BOMBARDIER



DANILO KRSTANOVIC REUTERS

Des bureaux d'une organisation de Sarajevo qui soutient les femmes réfugiées, des survivantes des massacres survenus en 1995 à Srebrenica — considérés comme l'une des plus grandes tragédies à survenir en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale — regardent une retransmission des délibérations du TPI à La Haye. La condamnation pour génocide du général Krstic est la première jamais prononcée en Europe pour ce crime par la justice internationale.

46 ans de cachot pour un bourreau de Srebrenica

Le TPI condamne un général serbe pour génocide: procès exemplaire d'un homme symbole

GERALD DE HEMPTINNE
LIBÉRATION

La Haye — *«Vous êtes condamné à 46 ans»*: par cette phrase, le juge portugais Almiro Rodrigues a mis hier un terme au procès exemplaire d'un homme symbole, le général serbo-bosniaque Radislav Krstic, 53 ans, commandant du corps de la Drina (forces serbes de Bosnie), qui envahit, le 11 juillet 1995, l'enclave de Srebrenica, alors protégée par l'ONU, massacrant en quelques jours plus de 7000 hommes musulmans en âge de se battre et forçant à l'exode entre 20 000 et 30 000 femmes, enfants et vieillards.

L'avocat de Krstic a déjà annoncé qu'il fera appel de ce verdict, le plus lourd prévu par le statut du Tribunal pénal international, qui sanctionne le crime le plus grave, celui de génocide. *«C'est l'histoire d'un triomphe du mal»*, avait déclaré le procureur américain Mark Harmon lors de l'ouverture de ce procès, le 13 mars 2000. *«Les vainqueurs ont abandonné toute apparence d'humanité et ont commis des atrocités d'une nature et d'une échelle jamais vues en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.»*



REUTERS

Le général Krstic: il fera appel.

Le procureur a produit quantité de documents, de photographies de charniers où ont été ensevelies les

VOIR PAGE A 8: BOURREAU

Autres informations en page A 5

Il y a 300 ans, la Grande Paix

BERNARD LAMARCHE
LE DEVOIR

En 1701, à partir du 21 juillet, 1300 représentants des Premières Nations sont arrivés par groupes à Montréal, accueillis par la Compagnie Franche de la Marine et par le gouverneur Louis-Hector de Callière. Les délégués de 39 nations amérindiennes s'installaient graduellement à l'extérieur des murs d'une ville de 1200 âmes. Le 4 août, le traité de la Grande Paix de Montréal était signé. Le Tricentenaire est célébré cette année, les festivités pacifiques se

terminent cette fin de semaine par une grande fête de trois jours. Le grand rassemblement a lieu à nouveau.

Une foule d'activités attendent les visiteurs qui seront plongés dans l'ambiance du XVIII^e siècle. La Corporation des fêtes du tricentenaire de la Grande Paix de Montréal accueille dans le Vieux-Montréal, autour de la Pointe-à-Callière, sur la place Royale et le long de la place d'Youville. 300 artistes, artisans, animateurs, marchands autochtones et Montréalais en habits d'époque et costumes traditionnels seront réunis pour faire découvrir

VOIR PAGE A 8: PAIX

Gravure de la résidence d'époque du gouverneur de Callière.



Consensus des provinces sur la santé et l'énergie

Les premiers ministres se coordonnent avec une rapidité inattendue

MANON CORNELIER
ENVOYÉE SPÉCIALE DU DEVOIR
À VICTORIA

Contrairement à ce que le climat des derniers jours laissait prévoir, les premiers ministres provinciaux n'ont eu besoin que d'une seule journée pour s'entendre sur une position commune à propos du financement fédéral pour la santé et du rôle qui leur revient en matière de politique énergétique nord-américaine.

Pour assurer un financement stable du système de santé et mettre fin au déséquilibre fiscal avec le fédéral, les provinces invitent le premier ministre fédéral à se joindre à eux pour mettre en œuvre diverses solutions, dont celle défendue par le Québec. En effet, le transfert de points d'impôt est maintenant présenté comme une *«solution de rechange possible au transfert en espèces actuel»*, le Transfert social canadien (TSC).

Le premier ministre Bernard Landry croit que l'étude sur le déséquilibre fiscal demandée aux ministres provinciaux des Finances a permis de *«mettre la table»* pour cette conclusion. L'étude montre que si la formule des points d'impôt était en vigueur à la place des transferts fédéraux en espèces, les provinces auraient 13 milliards de plus à leur disposition. Le TSC atteint 18,5 milliards cette année.

Le Québec n'est pas la seule province à avoir trouvé son compte lors de cette conférence annuelle de Victoria. Toutes les provinces ont vu leur point de vue retenu d'une façon ou d'une autre, qu'elles favorisent une hausse stable des transferts fédéraux ou un changement à la formule de péréquation.

En matière d'énergie, les provinces exigent la conclusion rapide d'un accord formel avec Ottawa *«portant sur une participation pleine et entière des provinces et des territoires aux négociations et aux discussions internationales du Canada en matière d'énergie»*. Elles veulent un rôle pertinent et significatif dans l'élaboration de la position canadienne lors de la négociation d'un accord énergétique nord-américain. Le premier ministre albertain Ralph Klein a précisé que cette position devrait faire l'unanimité des provinces puisqu'elles sont propriétaires des ressources naturelles.

Sur le front de la santé et du déséquilibre fiscal, les provinces refusent de se laisser rebuter par la fin de non-recevoir offerte depuis plusieurs jours par le gouvernement fédéral. *«S'ils disent non, ils diront non aux Canadiens au sujet du programme qu'ils jugent le plus important»*, a rétorqué l'Ontarien Mike Harris.

Ce dernier a toutefois dû mettre de l'eau dans son vin. En effet, les provinces ne demandent pas une

VOIR PAGE A 8: PROVINCES

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

Bourque et Tremblay à égalité

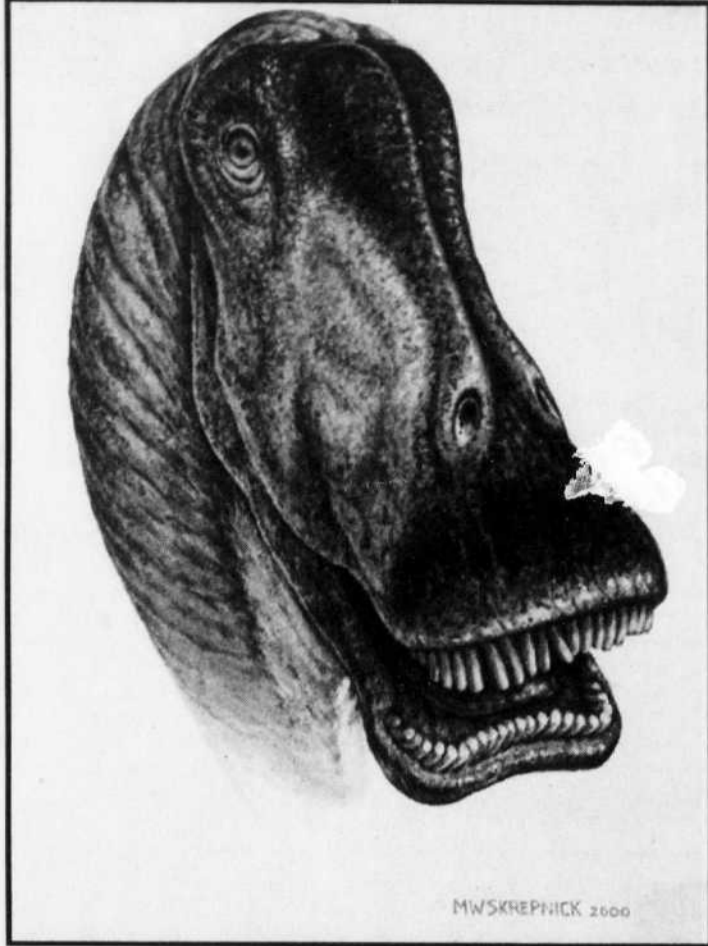
(Le Devoir) — Pierre Bourque et Gérard Tremblay seraient pratiquement à égalité dans la course à la mairie de la nouvelle ville de Montréal, selon un sondage SOM-The Gazette-Global Television. Si les élections s'étaient tenues la semaine dernière, le maire de Montréal aurait recueilli en effet 41 % des voix contre 37 % pour l'ancien ministre libéral, 21 % des répondants se disant encore indécis. D'une marge d'erreur de 4,4 % 19 fois sur 20, ces résultats se révèlent très proches de ceux du dernier sondage du genre, qui accordait, au mois de mars, 40 % à Pierre Bourque et 36 % à Gérard Tremblay, avec 27 % d'indécis. Ils constituent néanmoins un net progrès pour Gérard Tremblay par rapport à la perspective d'une lutte à trois dans laquelle il ne recueillait alors que 27 % d'appuis, contre 32 % à Pierre Bourque et 14 % au candidat du RCM, Michel Prescott.

Non aux forages

Washington (Reuters) — Des sénateurs démocrates se sont engagés hier à se battre contre toute tentative républicaine d'autoriser des forages gaziers et pétroliers dans un parc national abritant des ours polaires et des caribous en Alaska. Le sénateur John Kerry, du Massachusetts, s'est dit «prêt à utiliser des tactiques obstructionnistes» pour faire échouer ce projet central de la politique énergétique du gouvernement de George Bush. Hier à l'aube, la Chambre des représentants a adopté une loi sur l'énergie qui permettrait à des entreprises en quête de gisements de pétrole et de gaz naturel de prospecter dans un périmètre d'environ 810 hectares (sur une étendue totale de 7690 hectares). Le vote de la Chambre pourrait toutefois n'être qu'une victoire éphémère pour l'administration Bush étant donné que le Sénat, contrôlé par les démocrates, doit examiner en septembre des mesures législatives qui interdiraient le forage dans le parc en question, l'Arctic National Wildlife Refuge.

La reine-mère quitte l'hôpital

Londres (Reuters) — La reine-mère, qui fêtera ses 101 ans demain, a quitté hier la clinique King Edward VII de Londres où elle avait été transférée mercredi pour anémie. La mère d'Elizabeth II, symbole de la résistance à l'Allemagne nazie, a quitté la clinique en marchant sans autre aide que celle de sa canne, sous l'œil d'une meute de photographes. Un porte-parole a déclaré que la transfusion s'était bien passée et qu'elle serait de retour chez elle à temps pour participer demain aux cérémonies organisées pour son anniversaire.



Voilà à quoi ressemblerait le dinosaure: les narines à l'avant et non au sommet de son nez.

Le nez du dinosaure est à redessiner

Washington (AFP) — Le nez des dinosaures aurait été différent des représentations qui en sont habituellement faites, ses narines étant disposées vers l'avant et non au sommet de son nez, selon une étude à paraître aujourd'hui dans le magazine *Science*.

La présence de narines en position rostrale chez le dinosaure pourrait avoir eu des conséquences sur la façon dont il respirait, chassait ou contrôlait sa température interne, et cette donnée physique «pourrait fournir de nouvelles explications sur la capacité d'adaptation» des grands sauroïdes, selon l'auteur de l'étude, Lawrence Witmer, professeur à l'université de l'Ohio.

Le positionnement de la narine rostrale peut sembler accessoire chez l'homme et de nombreux animaux en raison de la petitesse de leur nez. Mais chez les dinosaures, l'ouverture de la narine osseuse peut mesurer plus de 60 cm, soit la

moitié de la longueur du crâne, ce qui pose la question de la position exacte de la petite narine charnue, par où s'effectue la respiration.

Pour parvenir à ses conclusions, M. Witmer a étudié la relation entre la narine osseuse et la narine charnue chez 62 animaux parmi les plus proches des dinosaures: 45 espèces d'oiseaux, de crocodiles et de lézards.

«Nous avons examiné autant d'animaux actuels que nous avons pu et nous avons trouvé une quantité extraordinaire d'indications suggérant que les narines des dinosaures étaient placées à l'avant», a expliqué l'auteur.

Puis, le chercheur estime avoir pu confirmer sa théorie en observant le motif des fissures et des crevasses à l'intérieur de la narine osseuse de ses sujets. Chez les dinosaures, ces marques de débit sanguin important sont toutes positionnées vers l'avant de cette narine osseuse.

Rock dans la mine à mari

Flin Flon, Manitoba (PC) — Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, est descendu hier à plusieurs centaines de mètres sous terre pour visiter la seule culture de marijuana autorisée au pays, une exploitation dont l'efficacité est déjà mise en doute par plusieurs partisans de l'utilisation thérapeutique de cette plante.

Vêtus de salopettes bleues et coiffés de casques de mineur, Rock et sa suite ont pris place à bord d'un véhicule pour traverser l'ancienne mine de cuivre jusqu'au laboratoire hydroponique où les attendait une forêt de plantes vertes dégageant une odeur caractéristique. Pendant une brève cérémonie, les employés ont dévoilé une pancarte et nommé le jardin Rock Garden en l'honneur du ministre. Rock est ensuite remonté à la surface et, flanqué d'un policier de la GRC en uniforme, il a coupé un ruban or à l'entrée de la mine. «Ouvrons cette mine et offrons les plantes aux patients aussitôt que possible», a-t-il dit. Cette brillante inauguration n'a pas convaincu les défenseurs de la marijuana à des fins thérapeutiques de l'initiative gouvernementale. Cette culture, pour eux, ne sera pas d'un grand secours pour les Canadiens gravement malades qui dépendent de la marijuana pour soulager leurs douleurs.

Déménagement dans le quartier Rosemont

Les squatteurs sont indésirables

«Nous allons enchaîner nos tomates!»

Le déménagement des squatteurs dans un édifice vacant du quartier Rosemont sème le mécontentement et l'inquiétude chez les résidents de la rue Préfontaine, qui trouvent leurs nouveaux voisins plutôt encombrants.

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

De passage hier aux jardins communautaires Préfontaine, adjacents à la nouvelle résidence des squatteurs, le maire Pierre Bourque s'est fait interpellé par les résidents du quartier, exaspérés par l'arrivée du groupe de jeunes anarchistes logés gratuitement par la municipalité. Le maire a tenté de les rassurer, leur promettant qu'il ne tolérera aucun écart de conduite de la part des squatteurs installés depuis mercredi soir au Centre Préfontaine, rue Rachel.

«Nous allons enchaîner nos tomates!», a lancé une résidente en arrivant aux jardins communautaires, hier. Non seulement les voisins craignent cette proximité avec les squatteurs, ils ont peur de se faire voler leurs légumes. À l'arrivée de Pierre Bourque, vers 16h30, les citoyens l'attendaient de pied ferme, résolus à obtenir des explications du maire. D'entrée de jeu, Yvonne Girard lui a remis ses comptes de taxes et d'électricité, espérant bénéficier du même traitement que les squatteurs. Le maire est resté perplexe devant cette requête inattendue.

Il s'est voulu rassurant quand les citoyens mécontents lui ont raconté que la musique et les activités des squatteurs les avaient obli-

gés à appeler la police la nuit précédente. «Il n'y a personne qui est au-dessus des lois. Mais ce sont des gens qui sont capables de bien se comporter, et ils vont le faire. Je vous demande simplement de leur faire confiance. [...] C'est à eux de démontrer qu'ils sont capables de bien se comporter. Si c'est non, on va agir en conséquence», a répété le maire.

Pas de loyer

En occupant illégalement la maison Louis-H.-LaFontaine pendant six jours, les squatteurs ont obtenu du maire une nouvelle résidence sans avoir à payer de loyer. Ceux qui seraient tentés de les imiter auraient-ils droit au même traitement? «Il n'y a pas de précédent et il n'y aura plus d'autres squats à Montréal. La police est avisée que dès qu'il y aura intervention, ce sera tout de suite l'évacuation», a ajouté le maire, qui a rappelé que la relocalisation des squatteurs était une mesure temporaire pour régler une crise. L'entente conclue avec eux prévoit la création d'un comité conjoint avec la Ville et la mise sur pied d'une coopérative d'habitation.

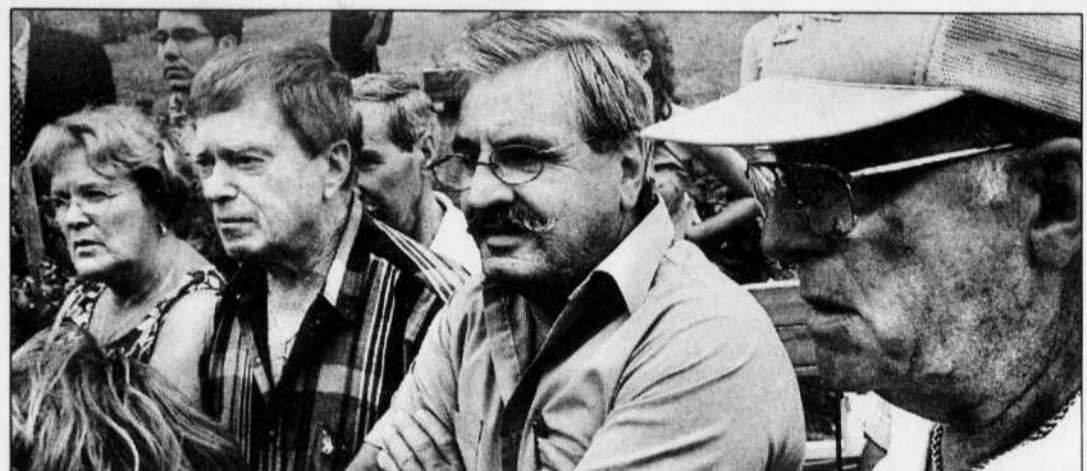
Pendant que le maire discutait avec les jardiniers, une délégation de squatteurs s'est présentée sur les lieux afin d'établir des premiers contacts avec les résidents du secteur et les inviter à se

joindre à une fête en plein air prévue pour ce soir. «On veut vous assurer du plus grand respect de notre part, pour vous, le voisinage et l'environnement dans lequel on est», leur a déclaré Marie-Claude Goulet, porte-parole du groupe. Elle les a priés de communiquer avec eux avant d'appeler la police si les jeunes étaient trop bruyants. «On va essayer de leur faire confiance. On va voir», a indiqué un des voisins présents.

Les squatteurs, qui ont obtenu la gestion de leur nouvelle demeure, ont entrepris d'élaborer des règles de fonctionnement et de procéder au partage des tâches lors d'une autre longue assemblée, en après-midi hier.

L'occupation du Centre Préfontaine, un ancien centre d'accueil, a pris de court les groupes communautaires, dont le Centre préventif d'hébergement à la famille, qui convoient l'édifice depuis quelques mois. Le 12 juillet dernier, quelques représentants avaient visité les lieux dans l'espoir d'y élire domicile. Devant la tournure des événements, l'un d'eux a indiqué qu'il envisageait même la possibilité de partager l'édifice avec les squatteurs si ceux-ci y demeuraient en permanence.

De son côté, Gérard Tremblay, candidat à la mairie, s'en est pris à son adversaire, critiquant la manière dont il a géré le dossier: «Pierre Bourque capitule devant un certain nombre de personnes et, surtout, récompense la désobéissance civile. C'est totalement inacceptable pour une personne qui veut gérer la Ville de Montréal de façon responsable.»



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Des voisins pas très contents: «Personne n'est au-dessus des lois», a dit le maire Bourque.

Le Prozac est devenu un médicament générique aux États-Unis

CHRISTOPHE VOGT
AGENCE FRANCE PRESSE

New York — Le Prozac, l'anti-dépresseur le plus célèbre du monde, s'est transformé en simple fluoxétine à minuit, une copie conforme et moins chère qui devrait être en vente dès aujourd'hui aux États-Unis.

Les autorités compétentes devaient donner hier leur feu vert définitif à Barr Laboratories, un fabricant de médicaments génériques qui s'est battu pendant des années pour pouvoir vendre dès le mois d'août 2001 ses millions de copies de Prozac sur le plus grand marché de la santé du monde.

Eli Lilly, le laboratoire qui a inventé le Prozac, se bat pour valider un brevet jusqu'en 2003.

La fluoxétine est le nom scientifique de l'agent actif du Prozac qui agit sur le métabolisme d'une substance impliquée dans la transmission entre les cellules nerveuses, la sérotonine.

Elle permet de combattre les effets de la dépression, une maladie très répandue qui atteint 1 homme sur 10 et 1 femme sur 5 au cours de sa vie, selon le site Internet spécialisé Doctissimo.com.

Le Prozac a été adopté avec enthousiasme parce qu'il ne comportait pas de risque de dépendance et provoquait moins d'effets secondaires que les médicaments existants.

Selon une étude de J.P. Morgan, 70 % des anti-dépresseurs sont désormais prescrits par des médecins généralistes et non plus des psychiatres.

Au total 38 millions de personnes ont pris du Prozac, depuis son introduction sur le marché en 1986 en Belgique et deux ans plus tard aux États-Unis, selon un calcul du *Financial Times*.

Eli Lilly s'est vu reprocher d'avoir réussi à en faire un médicament de confort et, grâce à un marketing persuasif, il en a fait un blockbuster — médicament dont les ventes dépassent le milliard de dollars par an —, le Saint Graal des laboratoires pharmaceutiques.

Le Prozac se situe désormais au rang des très rares médicaments dont le nom est devenu un terme générique, à l'instar de l'Aspirine de l'Allemand Bayer, ou du Viagra — le médicament contre les problèmes d'érection — de Pfizer.

Eli Lilly a tenté en vain de prolonger le brevet parce que le Prozac a rapporté 2,6 milliards de dollars en ventes en 2000, un quart du chiffre d'affaires total du groupe pharmaceutique.

En Grande-Bretagne, où le Prozac est rentré dans le domaine public l'année dernière, le chiffre d'affaires a baissé de 80 %, au profit des copies.

Le laboratoire veut maintenant faire appel à la Cour Suprême des États-Unis.

Pour autant, le PDG d'Eli Lilly, Sidney Taurel, ne sombre pas dans la dépression et il parie sur les succès futur du Zovant, un antiseptique qui doit être mis sur le marché l'année prochaine et également sur le Forteo, un médicament destiné à lutter contre l'ostéoporose.

Il a néanmoins promis que sa compagnie ne sera plus jamais dépendante d'un seul médicament. Eli Lilly a déjà réussi à recycler le Prozac — et à se garantir un nouveau brevet et donc une nouvelle exclusivité — en le vendant sous le nom de Sarafem pour lutter contre des symptômes prémenstruels sévères, qui selon le groupe touchent trois millions de femmes aux États-Unis seuls. Le procédé — qualifié de simple opération de marketing — a été vivement critiqué aux États-Unis.

lotto-quebec résultats

649 Tirage du 2001-08-01

06 33 39 41 42 44
Numéro complémentaire: 25

GAGNANTS	LOTS	MONTE
6/6	1	2 000 000,00 \$
5/6+	3	189 375,80 \$
5/6	151	3 009,90 \$
4/6	9 686	89,90 \$
3/6	191 226	10,00 \$

Ventes totales: 12 666 172 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

649 Tirage du 2001-08-01

02 04 39 41 42 48
Numéro complémentaire: 23

GAGNANTS	LOTS	MONTE
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	11	500,00 \$
4/6	733	50,00 \$
3/6	15 028	5,00 \$

Ventes totales: 541 998,00 \$

Promotion Double Jeu*

649 + Tirage du 2001-08-01

07 08 37 46

GAGNANTS	LOT	MONTE
54	1	185,19 \$

*Seules les sélections participant au Loto 649 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Extra Tirage du 2001-08-01

NUMÉROS	LOTS	MONTE
50 2295	1	100 000 \$
0 2295	1	1 000 \$
2295	250	250 \$
295	50	50 \$
95	10	10 \$
5	2	2 \$

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q. cette dernière a priorité.

T.V.A. et H.S.T. incluses dans les montants.

SOLO BEC TOURS INC. swissair

EN AUTOMNE 2001 ET AU PRINTEMPS 2002, DÉCOUVREZ LES CHALEUREUX LACS SUISSES ET ITALIENS PAR TRAIN, PAR BATEAU ET PAR AUTOCAR POSTAL...

LA SUISSE ITALIENNE ET LUCERNE
Longs séjours accompagnés avec «SWISS PASS»

NOUVEAUX PRIX
Economisez jusqu'à 450\$ par couple !!

NOUVEAUX PRIX II

Tour 1 - 16 au 30 octobre	2499 \$ p.p. (v)
Tour 2 - 6 au 20 novembre	2469 \$ p.p. (v)
Tour 3 - 12 au 26 mars	2499 \$ p.p. (v)
Tour 4 - 26 mars au 9 avril (Pâques à Lugano)	2549 \$ p.p. (v)
Tour 5 - 9 au 23 avril	2549 \$ p.p. (v)

Taxes aériennes non incluses: +20 \$ p.p.
Supp. occupation simple: +649 \$ p.p.
(minimum 12 personnes)

PROFITEZ DE LA RÉDUCTION APPLICABLE:
REDUCTION RESERVEZ-TOT de 50\$ p.p.

Pour réservations avant le 31.08.01 (tours 1 & 2), 31.10.01 (tours 3 & 4).

VOLS AVEC SWISSAIR - HÔTELS 3 & 4* - 28 REPAS - ACCOMPAGNATEUR/REPRÉSENTANT - SWISS PASS - 2 CLASSE 15 JOURS - 6 BATEAUX - 2 TRAINS SUPPLÉMENTAIRES - 4 VISITES GUIDÉES - 5 AUTRES VISITES ET ACTIVITÉS

CONSULTEZ NOTRE SITE www.solobec.com ET RÉSERVEZ AVEC VOTRE AGENCE !!

Enfin les vacances. A vous la Suisse.

• LES ACTUALITÉS •



Christian
Rioux
♦ ♦ ♦

Mon petit boucher

L'artisanat et l'art s'accommodent mal des procédés de commercialisation et du clonage

Il y a deux semaines, une nouvelle m'a fait sauter. Ne vous inquiétez pas, cela m'arrive plusieurs fois par jour, et il ne faut pas en faire de cas. Il ne s'agissait ni du bain de sang du Sommet de Gènes ni des dernières péripéties juridico-financières du président français. Cela concernait un simple entrepôt.

Dans mon camp retranché parisien, j'apprenais en effet que le petit cirque Eloïze allait se dédoubler et créer une troupe européenne. Cela ne va pas chercher très loin, et on se demande bien pourquoi il faudrait inquiéter sa grand-mère avec de telles banalités.

Sauf que je me suis rappelé avoir passé une agréable soirée en compagnie de ce petit cirque originaire des îles de la Madeleine. Cela était sans prétention et se déroulait dans une lointaine banlieue parisienne. Les familles du coin étaient venues avec leurs enfants et moi avec ma fille. La scène était un peu trop petite pour les numéros sur échasses. Les artistes avaient fait avec. Après tout, la dernière fois que j'y ai mis les pieds, il n'y avait ni de Centre Molson ni de parc des Princes aux îles de la Madeleine.

Sans casser des briques, le spectacle respirait la convivialité. Eloïze n'a pas la créativité disjointe d'un cirque comme Arkaos ou la poésie éthérée de Zingarro, qui ont révolutionné l'art du cirque en Europe. Ceux qui s'y intéressent savent en effet que le cirque de demain ne s'invente pas dans les multinationales comme le Cirque du Soleil.

Je cherche peut-être midi à quatorze heures, mais je me souviens qu'Eloïze projetait justement l'image d'un cirque accessible, loin des productions impersonnelles destinées à Las Vegas. Là résidait une partie de son charme.

Je m'inquiéterais de la même façon si mon boucher du boulevard Saint-Laurent m'apprenait cet été qu'il ouvrira bientôt une succursale à Laval et une autre à Longueuil. Ou si Daniel Boucher nous disait demain qu'il s'est trouvé un sosie et qu'il mènera dorénavant de front une tournée américaine et une tournée européenne.

Qu'ont donc en commun mon boucher, le cirque Eloïze et Daniel Boucher? Le premier pratique un artisanat, les seconds, un art de la scène. En poussant la porte de mon boucher, je sais exactement comment il tranchera les côtelettes d'agneau ou le margret de canard. Quand je débarque à Montréal, j'insiste toujours pour qu'il me serve lui-même car ses employés n'ont ni son expérience ni sa dextérité.

Le jour où il s'occupera de deux ou trois succursales, il deviendra peut-être le meilleur gestionnaire du monde mais personne ne coupera plus les escalopes aussi bien que lui. C'est ce qui arrive de plus en plus à ce qu'il est d'ailleurs convenu d'appeler nos «industries culturelles».

Je parle de cela parce qu'un lecteur s'est étonné que, dans mon avant-dernière chronique, je m'en sois pris aux banlieusards qui envahissent Montréal l'été. On aura compris que je n'en avais pas tant contre les banlieusards que contre les événements gigantesques dont le Québec a la boulimie.

J'ai parfois l'impression que ma génération a tellement eu peur d'être née pour un petit pain qu'elle a développé une haine viscérale de tout ce qui ressemble de près ou de loin à une production artisanale. Or l'artisanat et l'art s'accommodent généralement mal des procédés de commercialisation et du clonage. C'est d'ailleurs pourquoi on parle d'exception culturelle.

Notre-Dame de Paris a déjà ouvert la voie et on pourrait imaginer demain des clones de nos artistes se baladant à travers le monde. L'ennui, c'est que je rigole à peine. Nous n'en sommes pas loin. Certains artistes québécois ne formatent-ils pas leurs disques et leurs spectacles en fonction des marchés français ou américain, de la même façon que les fabricants de boissons gazeuses s'adaptent aux particularités du consommateur coréen ou australien? Si je comprends bien, le débat existentiel qui déchirait le Festival Juste pour rire cette année consistait à se demander si 0,5 ou 1,5 million de badauds étaient allés y prendre une bière.

Chaque fois que je rentre à Montréal, j'ai peur que mon boucher ait transformé en supermarché l'échoppe qu'il racheta un jour d'un vieil immigrant d'Europe centrale. Vous vous souvenez probablement de l'époque où Champigny était l'une des meilleures librairies de Montréal et non pas un entrepôt à gadgets où la moitié des livres sont de face pour camoufler des étagères vides.

Certaines nuits, dans mes rêves les plus horribles, Montréal se transforme en foire permanente où des milliers de touristes font la queue pour assister aux prouesses de Jean-Marc Parent destinées au Guinness Book of Records.

À la fin du cauchemar, le Québec se confond avec le Festival de l'omelette géante de Granby, pour ne pas dire avec une gigantesque société des événements majeurs, du nom de celle qui préside d'ailleurs un ancien premier ministre. Comme si un «événement culturel majeur» pouvait être autre chose qu'un événement qui modifie radicalement notre perception des choses.

Qu'est-ce qui nous pousse tant à nous inquiéter des modes de production industriels dans l'alimentation tout en étant si peu regardants en ce qui concerne la culture?

Sur ces réflexions peut-être un peu trop songées pour la canicule, je vous abandonne le temps de quelques semaines de vacances au Québec. Histoire d'aller vérifier si mon boucher s'apprête à ouvrir des succursales à Melbourne et à Zagreb. J'espère qu'il ne me fera pas ce coup-là.

Christian Rioux est correspondant du Devoir à Paris.
crioux@ledevoir.com

La violence à l'encontre des homosexuels

L'été est une mauvaise saison pour les gais

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Le Festival de la fierté gais, une occasion pour les homosexuels de célébrer en toute quiétude leur orientation sexuelle? Pas si sûr. D'ailleurs, peu importe si le festival est organisé à leur intention: la période estivale est propice à une recrudescence de la violence à l'encontre des gais, selon l'organisme «Dire enfin la violence».

«Ce n'est pas parce qu'on est en pleine semaine de la fierté gais qu'il faut cesser d'être sur ses gardes», a déclaré Michelle Lamoureux, coordonnatrice à l'organisme fondé en 1995 pour venir en aide aux gais et lesbiennes victimes de discrimination et de violence.

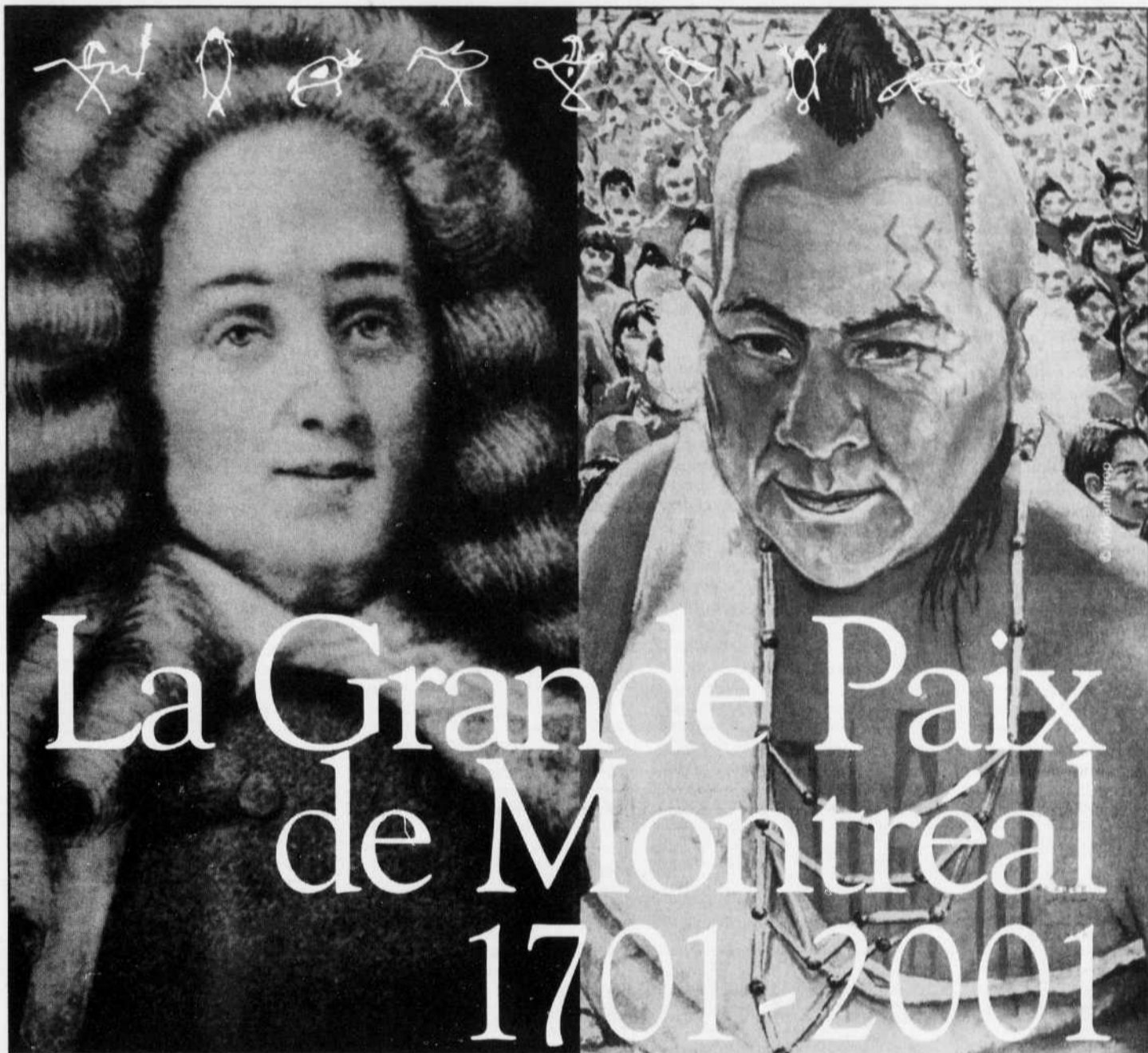
Depuis le début de l'été, Mme Lamoureux dit recevoir une moyenne de deux à trois appels par semaine de gens affirmant se faire frapper ou battre. Le phénomène de la violence envers les gais est beaucoup plus présent l'été, à cause des festivités. «Les festivals attirent une clientèle étrangère au quartier gai ou intolérante envers cette réalité plus apparente à l'intérieur du Village.»

Les feux d'artifice sont un bon exemple d'occasions de confrontation entre gais et straights, les gens devant parfois se stationner dans les rues du quartier pour assister aux feux. Autre exemple d'intolérance: il y a deux semaines, lors du Festival des arts du Village, des gens ont déposé une plainte à la police pour qu'elle fasse retirer la toile *Orgie de culture*, du peintre Martial, accrochée devant le Sky Pub. «C'est un bon exemple d'homophobie», croit Mme Lamoureux. «C'était situé en plein quartier gai. S'il n'y avait pas eu d'événement majeur aux alentours, personne n'en aurait parlé.»

Selon elle, les gais ne sont pas à l'abri de la violence, même dans leur quartier. Il y a moins d'un mois, un homosexuel a été victime d'une tentative de meurtre en plein cœur du Village; des skinheads l'ont agressé et séquestré. «Les jeunes dans le Village considèrent que c'est en banlieue qu'il y a le plus de problèmes, mais il y en a tout autant dans le quartier. On le sait, c'est nous qui recevons les appels.» Depuis le début de l'année en cours, environ 15 % des appels reçus sont reliés à des relations de mauvais voisinage — situation vécue avant tout en banlieue —, comme ce que subissent Roger et

Théo, le couple d'homosexuels de Pointe-Claire dont l'histoire a récemment fait la une de divers journaux.

Le commandant du poste 22, situé à l'angle des rues Papineau et René-Lévesque, Maurice Beaudoin, tempère pour sa part les allégations de Mme Lamoureux, qu'il juge «exagérées» en raison des besoins de financement de l'organisme, croit-il. En six mois, un seul cas d'agression a été rapporté, celui perpétré par le groupe de skinheads. «Les voies de fait et les crimes gratuits sont vraiment à un niveau très bas, estime-t-il. Il est cependant certain qu'il y a encore beaucoup de propos haineux. Mais ça, ça ne rentre pas dans la catégorie des actes criminels. Ce sont des gens qui manquent de savoir-vivre.» La police collige des données sur les crimes haineux, à caractère raciste ou homophobe, mais comme ils sont tous enregistrés sous le même code, impossible pour l'instant de distinguer les uns des autres. Selon les données de l'organisme «Dire enfin la violence», 30 % des appelants ont été victimes de voies de fait (3 % de voies de fait graves), 24 % de harcèlement, 12 % de menaces, 6 % d'agressions sexuelles et près de 3 % de tentatives de meurtre.



La Grande Paix de Montréal 1701-2001

Le Grand Rassemblement les 3, 4 et 5 août dans le Vieux-Montréal

Métro
Place d'Armes

Au cœur de la commémoration du traité de la Grande Paix de 1701

Avec une place du marché dans l'ambiance du 18^e siècle
et un campement amérindien

Près de 300 artisans, animateurs, marchands, artistes vous invitent...
et c'est gratuit !

Le vendredi 3 août

Dépayement garanti!
11 h à 20 h

11 h : Ouverture du Grand Rassemblement
(à la place Royale)

13 h : Rencontre des Femmes pour la Paix
(à la place Royale)

20 h : Cérémonie spirituelle
de la Parole de la Paix
(à la basilique Notre-Dame)

Le samedi 4 août

Un plongeon au cœur de l'Histoire!
10 h à 20 h

11 h 30 : Départ du défilé des canots
rabaskas au Vieux-Port
(quai Alexandra,
face au musée Pointe-à-Callière)

14 h : Cérémonie de commémoration
de la signature du traité de 1701
(à la place Royale)

Le dimanche 5 août

Toute la famille dans la fête!
10 h à 18 h

midi : Grande fête familiale avec une
immense épiluchette de blé d'Inde
(à la place Royale)

14 h : Lâcher de 5 000 ballons afin de
promouvoir la paix dans le monde
(à Pointe-à-Callière)

Les 4 et 5 août, 11 h et 15 h

Visites de la communauté autochtone de Kahnawake
Départs navette : rue McGill à l'extrémité du stationnement de place d'Youville
Forfait 25\$, durée 2 h 30

En collaboration avec
Québec

Maître d'œuvre
Corporation des fêtes de la
Grande Paix de Montréal

Réservez votre week-end au complet, une journée ne suffira pas !
www.grandepaix.org 1-866-833-0331

Canada

Hydro Québec

AVANTAGE
QUÉBEC
CARABOS

TOURISME
Montréal

PARC
OLYMPIQUE
MONTREAL

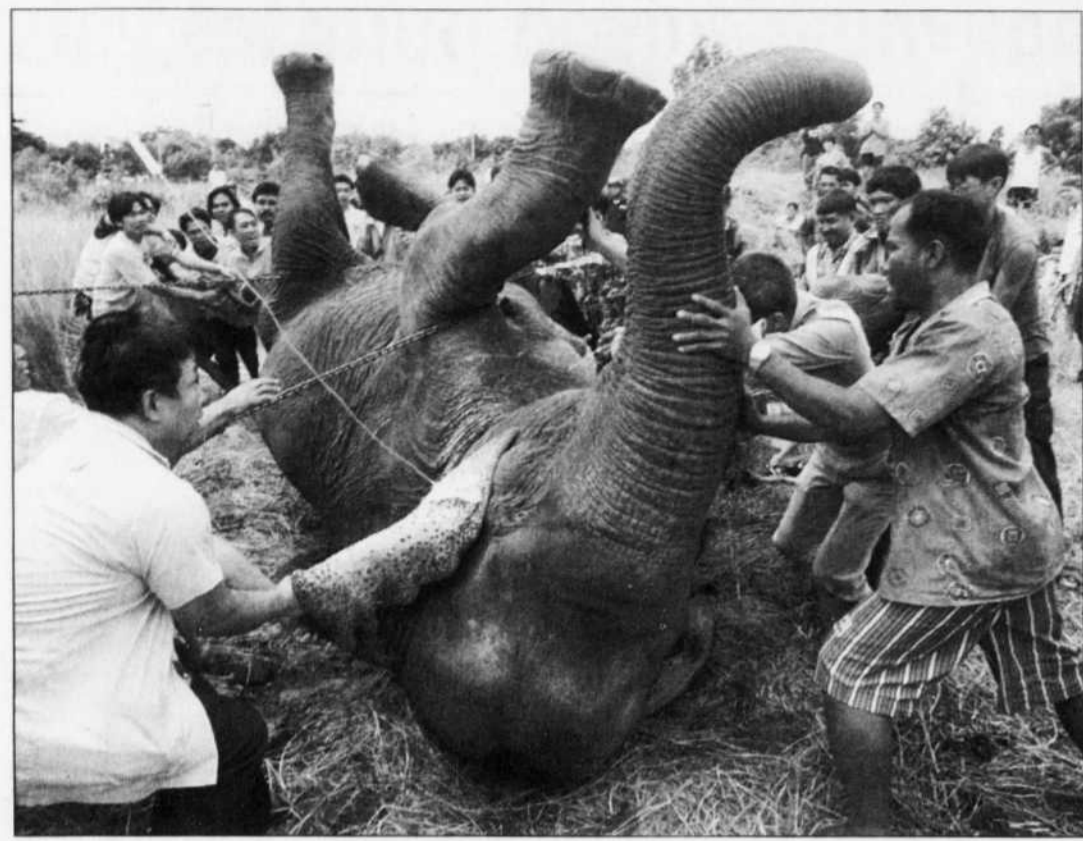
Télé-Québec

LE VIEUX-PORT
DE MONTRÉAL

AR

LES ACTUALITÉS

Un, deux, trois...



SUKREE SUKPLANG REUTERS

LA TÂCHE semblait élephanterque! Kham Me, un éléphant de 30 ans établi à Bangkok, en Thaïlande, n'arrivait plus à se redresser après avoir souffert d'un empoisonnement alimentaire. Une quarantaine de personnes ont tout de même réussi à faire culbuter le pesant animal.

Du thé anticarie

PAULINE GRAVEL LE DEVOIR

Siroter un bon thé préviendrait la carie dentaire. Après les multiples vertus attribuées au thé vert, qui aiderait notamment à combattre le cancer, des chercheurs ont découvert certains bienfaits au thé noir, traditionnellement consommé en Occident, et en ont fait part au congrès annuel de l'American Society of Microbiology qui se tenait récemment à Orlando. Qu'il s'agisse de thé vert, oolong ou noir, tous proviennent de la même plante. Seul le procédé utilisé dans le traitement des feuilles les distingue. Alors que le thé noir est fermenté, le vert ne l'est pas, et l'oolong est semi-fermenté.

Le thé noir aiderait à combattre la carie dentaire en freinant la prolifération des bactéries qui en sont responsables.

Il faut savoir que dans toute bouche saine s'activent des centaines d'espèces de bactéries. Cer-

taines synthétisent une enzyme qui casse le sucre, un constituant du sucre de table, en unités de glucose et de fructose. D'autres bactéries assemblent les molécules de glucose en longues chaînes de glucane, qui contribuent à la formation de la plaque dentaire.

Lorsque ces bactéries digèrent la nourriture qu'elles ont ingurgitée, elles libèrent des acides qui dissolvent l'émail des dents au point de créer de petites cratères que le dentiste tentera d'obturer.

Dans le cadre d'un protocole de recherche, Christine Wu, du Collège de Dentistry de l'université de l'Illinois à Chicago, a observé que les personnes qui se rinçaient la bouche cinq fois par jour avec du thé noir freinaient significativement la multiplication des bactéries de la plaque dentaire. Des scientifiques de l'université de Göteborg, en Suède, ont pour leur part remarqué que plus la fréquence des rinçages était élevée, moins les bactéries excavatrices

étaient nombreuses et moins la plaque était acide.

Quels sont les constituants du thé qui sont responsables de ces bienfaits? En collaboration avec Christine Wu, James S. Wefel, directeur du Dows Institute for Dental Research de l'université de l'Iowa, a évalué l'effet du fluor qui contient le thé, sachant que cet élément prévient la plaque dentaire. Même si les accros au thé présentaient de plus grandes réserves de fluor dans leur plaque dentaire, les quantités ne semblaient toutefois pas suffisantes pour combler les cavités creusées par les acides sécrétés par les bactéries.

Les chercheurs soupçonnent aussi un autre constituant du thé de protéger la dentition: le gallate d'épigallocatechine, un antioxydant qui appartient au groupe des polyphénols. Les personnes qui préfèrent leur thé avec du lait ou de la crème prendraient toutefois les effets anticarie de ces antioxydants.

Penser les neuf arrondissements

Un casse-tête au comité de transition de Montréal

ÉRIC DESROSIERS LE DEVOIR

C'est l'un des aspects les plus importants et les plus méconnus de la réforme municipale présentée en cours à Montréal.

«On est tellement braqué sur la contestation de la loi par les municipalités de banlieue que l'on a laissé dans l'ombre le fait que l'on est quasiment en train de faire la défusion de l'actuelle ville de Montréal en neuf arrondissements, fait remarquer Patrick Kenniff, vice-président du comité de transition de Montréal et responsable de la question de la mise en place de la nouvelle ville. Un million de citoyens se retrouveront avec une structure politique et une structure de gestion beaucoup plus proches d'eux. Ce sera un changement majeur. Ce sera majeur en terme de défi d'organisation.»

Rappelons que sur les 27 arrondissements qui comptera la nouvelle ville de Montréal, 18 seront issus des actuelles villes de banlieue de l'île de Montréal et neuf de l'actuelle ville de Montréal. Le plus petit de ces arrondissements montréalais (Sud-Ouest) comptera plus de 66 000 habitants et sera représenté par trois conseillers municipaux alors que le plus grand (Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce) comptera presque 165 000 habitants et six conseillers municipaux. «Ils auront la taille des grandes villes du Québec», note Patrick Kenniff.

Les élus, membres de leurs conseils d'arrondissement, géreront les services dits de proximité, tels que l'enlèvement des ordures et de la neige, l'administration des parcs, l'organisation des loisirs et équipements culturels, en plus de voir à l'élaboration et au respect des règlements d'urbanisme au niveau local.

La constitution de pareilles entités n'est pas simple, rapporte ce dernier. Il faut bien comprendre

que si le comité de transition se basera principalement sur les années passées pour fixer les budgets et effectifs des arrondissements issus des municipalités de banlieue, il ne pourra avoir recours aux mêmes moyens avec les arrondissements montréalais. «On part de zéro, dit Patrick Kenniff. Notre principe de base reste toutefois de maintenir le niveau de services existants.»

Créer neuf arrondissements

La tâche que représente la création de neuf nouvelles entités relativement autonomes est immense. On a déjà évoqué le défi de trouver où seront logés les conseils d'arrondissement et leurs services. Les arrondissements de banlieue auront les anciens hôtels de ville. Les arrondissements montréalais pourraient, de leur côté, utiliser, entre autres, les bureaux d'Accès-Montréal. Le maire de Montréal, Pierre Bourque, a lancé l'idée de convertir d'anciennes églises inutilisées. «Je dois dire que cette question n'est pas l'une de nos priorités pour le moment, confie Patrick Kenniff. On peut s'attendre, durant les premières années, à ce que l'on utilise les bâtiments municipaux existants.»

Bien avant cela, le comité de transition doit trouver le moyen de diviser en neuf les budgets, les effectifs et les équipements des services de l'actuelle ville de Montréal destinés au niveau local. Il s'est attaqué également à une délicate refonte des règlements d'urbanisme et de zonage de manière à rassembler dans neuf recueils distincts toutes les dispositions qui concernent chacun des arrondissements.

L'objectif, explique Patrick Kenniff, est de permettre aux nouveaux arrondissements de prendre leurs envols en janvier 2002. «Dans les années à venir, ce sera aux conseils d'arrondissement

d'identifier leurs besoins et leurs priorités et de formuler leurs recommandations de dotation au conseil municipal.»

L'arrondissement Ville-Marie, au centre-ville, disposera d'un statut particulier. Centre névralgique de la métropole avec son quartier des affaires, ses nombreuses attractions touristiques et le parc du Mont-Royal, il bénéficiera vraisemblablement d'un traitement de faveur en fait de ressources financières et humaines. Ces privilèges se payeront toutefois en perte de pouvoir décisionnel sur les règles d'urbanisme du quadrilatère des affaires qui relèveront du conseil municipal plutôt que du conseil d'arrondissement.

Bouleversement

Contrairement à ce qu'ils semblent penser, estime Patrick Kenniff, les habitants de l'actuelle ville de Montréal connaîtront avec la réforme municipale des bouleversements peut-être aussi grands que leurs futurs concitoyens de la banlieue. Outre l'acquisition du droit de recours au référendum local attendu depuis des années, il se verront donnés accès, par la création d'arrondissements, à des services municipaux d'un degré de proximité inédit.

«On parle des services qui touchent directement les citoyens dans leur quotidien, dit-il. C'est quelque chose que l'on ne pouvait avoir qu'en banlieue auparavant. La grande majorité des cols bleus, par exemple, ne relèveront plus de différents services municipaux, mais de l'un ou l'autre des arrondissements.» Il se développera un sentiment d'appartenance chez les uns comme chez les autres, croit-il, qui devrait déboucher inévitablement sur une «personnalisation des services» et leur amélioration, en plus de permettre éventuellement de réaliser des économies.

«Quand je parlais de changement majeur...», conclut Patrick Kenniff le sourire en coin.

Les États-Unis se dirigent vers une interdiction totale du clonage humain

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les États-Unis ont fait un pas vers l'interdiction totale du clonage humain après l'adoption par la Chambre des représentants d'un projet de loi criminalisant toute forme de clonage humain, y compris le clonage thérapeutique, au grand dam de la communauté scientifique.

Introduit par le représentant républicain de la Floride, David Weldon, le projet de loi sur l'interdiction du clonage humain (Human Cloning Prohibition Act), qui a reçu le soutien de l'administration Bush, doit encore être adopté par le Sénat avant d'être promulgué par le président, ce qui pourrait prendre quelques mois.

Le texte interdit la création d'un embryon humain par clonage, que ce soit à des fins reproductives ou thérapeutiques. Il prévoit une peine maximum de dix ans d'emprisonnement et une amende d'au moins un million de dollars.

Réagissant au vote de la Chambre basse, le chef de file de la majorité démocrate au Sénat, Thomas Daschle, n'a pas fait mystère

mercredi de l'aversion générale que suscite la perspective du clonage humain chez les parlementaires.

«Je pense que pratiquement chacun de mes collègues au Sénat est opposé au clonage humain. Je suis moi-même très mal à l'aise par rapport au clonage, même celui à vocation thérapeutique», a déclaré M. Daschle. L'administration Clinton avait décrété en 1997 un moratoire de cinq ans sur les expériences de clonage humain financées par l'argent public mais, jusqu'à présent, la loi ne réglementait pas le secteur privé.

Face à ce vide juridique et en dépit des dangers mis en avant par les chercheurs, plusieurs groupes ou individus peu scrupuleux ont annoncé publiquement leur intention de cloner un être humain et de le faire naître, forçant les parlementaires à agir. Mais la perspective d'une interdiction du clonage thérapeutique suscite une forte désapprobation au sein de la communauté scientifique américaine et des organisations de défense des droits des malades, qui font le distinguo entre le clonage reproductif, auquel elles sont aussi totalement oppo-

sées, et le clonage thérapeutique, qu'elles appellent de leur vœux.

Le clonage thérapeutique vise à produire en série des embryons uniquement afin d'en extraire les cellules-souches. Ces cellules sont jugées très prometteuses par les chercheurs pour les greffes et remplacements d'organes et le traitement de maladies mortelles pour l'instant incurables. Une telle technique permettrait en outre d'éviter le recours controversé aux embryons humains créés par fertilisation in vitro ou aux fœtus avortés.

«Il est extrêmement malheureux que les vies de millions de personnes aient été décidées en quelques heures de débat», déplore Tom Turken, le porte-parole d'Advanced Cell Technologies (ACT), une société du Massachusetts pionnière dans la recherche sur le clonage et les cellules-souches. Le grand avantage du clonage humain thérapeutique, souligne-t-il en effet, est que l'on peut créer un embryon cloné à partir de l'individu que l'on souhaite traiter, ce qui permet de parvenir à une «correspondance génétique parfaite» et d'éviter ainsi les rejets de greffe.

Des tomates en eau salée

PAULINE GRAVEL LE DEVOIR

Des tomates transgéniques qui croissent en eau salée pour-

raient être disponibles dans le commerce d'ici trois ans. Développées par des biologistes de l'université de Toronto et de l'université de la Californie, ces tomates représentent une percée majeure dans le domaine de l'agriculture car 40 % des terres irriguées de la planète sont peu productives en raison de la salinité de l'eau et du sol.

Les résultats de cette recherche étaient publiés cette semaine dans la dernière édition de la revue *Nature Biotechnology*.

L'irrigation des cultures, une pratique ancestrale qui a affranchi les agriculteurs des caprices de dame Nature, accroît la salinité des sols. Au cours de son cheminement à travers le sol et le roc,

l'eau se charge en effet d'une multitude de sels solubles (sodium, calcium, magnésium, potassium, sulfate et chlore) qu'elle dépose dans le sol irrigué. À la suite de plusieurs années d'irrigation, les sels s'accumulent dans le sol, au point de freiner sérieusement la productivité des cultures. Or, lorsque la concentration en sel est trop élevée, la circulation de l'eau dans la plante s'inverse. Celle-ci se déshydrate à mesure que l'eau quitte ses cellules, puis meurt. En raison de ce phénomène, l'irrigation tarit environ 24,7 millions d'acres (soit

l'équivalent du cinquième de la Californie) de terres cultivées chaque année à travers le monde.

Pour prévenir la déshydratation des plantes, Eduardo Blumwald et Hong-Xia Zhang, de l'université de Toronto, ont greffé à des plants de

tomate un gène présent chez l'arabidopsis, une plante apparentée au chou. Ce gène accroît la production d'une protéine naturelle, mieux connue sous le nom de «protéine de transport».

Cette protéine utilise l'énergie des cellules pour transporter les sels contenus dans l'eau et les sol vers des compartiments (des vacuoles) où ils seront emprisonnés et donc hors de portée de nuire à l'activité biochimique de la plante. Heureusement, la plante emmagasine les sels uniquement dans ses feuilles, préservant ainsi la qualité du fruit.

L'équipe d'Eduardo Blumwald a finalement éprouvé sa nouvelle création tolérante au sel dans des champs irrigués par des eaux 50 fois plus salées que l'eau douce. Le succès de l'expérience menée à l'université de la Californie permet d'espérer le développement de nouvelles plantes agronomiques qui prospéreront sur les vastes étendues de terres contaminées par le sel à la surface du globe.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS AUX CRÉANCIERS
Avis est par les présentes donné qu'une cession a été déposée par **M. Lionel Liddell**, le 27^e jour de juillet 2001, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24^e jour d'août 2001 à 10h00, au bureau du Syndic, 8000, boul. Décarie, suite 500, Montréal, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent produire entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamations et si nécessaire, les procurations.

FRIEDMAN & FRIEDMAN INC.
8000, boul. Décarie
Bureau 500
Montréal (Québec)
H4P 2S4
Tél.: (514) 731-3191
Télééc.: (514) 731-0250

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, (CIVILE), 500-02-097091-016, HOURMAN GUILLAUME. Partie demanderesse. LAMARCHE EMILE. Partie défenderesse. JUSTICE PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de LAMARCHE EMILE seront vendus par huissier, le 14 AOUT 2001 à 10:00 au 12010 ALFRED, MONTRÉAL-NORD, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 1 distributeur d'eau blanche Fahrenheit et access.; 1 four micro-ondes blanc Frigidaire et access. et plusieurs autres effets... Conditions: argent comptant ou cheque visé. Michel Di Fiori, H.J., District de Montréal, MACERA & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, 31, rue St-Jacques ouest, r.c., Montréal, Québec H2Y 1K9. Tél.: (514) 848-0979, fax: (514) 848-7016.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, (CHAMBRE CIVILE), NO. 500-02-086470-007 SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse. BOULANGERIE ET PATISserie ST-VIATEUR ENR. Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14082001 à 14:00 au 102, ST-VIATEUR OUEST, MONTRÉAL, District de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BOULANGERIE ET PATISserie ST-VIATEUR ENR, saisis en cette cause, soit matériel et équipement de boulangerie CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISÉ. St-Eustache, ce 31 juillet 2001. ALAIN TRUDEL, huissier de justice. PHILIPPE TREMBLAY DION & ASS. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél.: (450) 491-7575, fax (450) 491-3418.

ALFRED, MONTRÉAL-NORD, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 1 distributeur d'eau blanche Fahrenheit et access.; 1 four micro-ondes blanc Frigidaire et access. et plusieurs autres effets... Conditions: argent comptant ou cheque visé. Michel Di Fiori, H.J., District de Montréal, MACERA & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, 31, rue St-Jacques ouest, r.c., Montréal, Québec H2Y 1K9. Tél.: (514) 848-0979, fax: (514) 848-7016.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, (CHAMBRE CIVILE), NO. 500-02-086470-007 SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse. BOULANGERIE ET PATISserie ST-VIATEUR ENR. Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14082001 à 14:00 au 102, ST-VIATEUR OUEST, MONTRÉAL, District de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BOULANGERIE ET PATISserie ST-VIATEUR ENR, saisis en cette cause, soit matériel et équipement de boulangerie CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISÉ. St-Eustache, ce 31 juillet 2001. ALAIN TRUDEL, huissier de justice. PHILIPPE TREMBLAY DION & ASS. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél.: (450) 491-7575, fax (450) 491-3418.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-04-026618-018

COUR SUPÉRIEURE
GREFFIER ADJOINT
BARBORA STRNADOVA,
Partie requérante
LUI ALQUIJAY,
Partie intimée

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LUIS ALQUIJAY de comparaître au greffe de cette Cour au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, le 13 septembre 2001, à 9h00, suite à la publication du présent avis dans *Le Devoir*.
Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de LUIS ALQUIJAY.

MONTREAL, ce 2001 JUIL 27
Michel Martin
Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-04-016058-985

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
PRÉSENT: GREFFIER
ADJOINT

AHED ZIAD
Requérant
HYAT NASRAWI
c.
Intimée

et
L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Mis-en-cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MADAME HYAT NASRAWI de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, en salle 2.17, le 13 septembre 2001, à 9h00, suite à la publication du présent avis dans *Le Devoir*.
Une copie de la procédure Requête en radiation de l'inscription d'une Déclaration de résidence familiale (article 3062 C.c.Q., 804 & 813.4 C.p.c.), a été remise au greffe à l'intention de MADAME HYAT NASRAWI.
Lieu: Montréal
Date: 2001 AOUT 01
Michel Martin
Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-240820-989

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
PRÉSENT: GREFFIER
ADJOINT
AHED ZIAD
Requérant
HYAT NASRAWI
c.
Intimée

et
L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Mis-en-cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MADAME HYAT NASRAWI de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, en salle 2.17, le 13 septembre 2001, à 9h00, suite à la publication du présent avis dans *Le Devoir*.
Une copie de la procédure Requête en radiation de l'inscription d'un Bref de saisie avant jugement (articles 3062 C.c.Q., 804 C.p.c.), a été remise au greffe à l'intention de MADAME HYAT NASRAWI.
Lieu: Montréal
Date: 2001 AOUT 01
Michel Martin
Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-22-059280-019

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
Présent Greffier-adjoint
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
Partie demanderesse
C.
9085-7186 QUÉBEC INC. "CIMCO"
Partie défenderesse
ET
BUESCO CONSTRUCTION INC.

Mis-en-cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MADAME HYAT NASRAWI de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, en salle 2.17, le 13 septembre 2001, à 9h00, suite à la publication du présent avis dans *Le Devoir*.
Une copie de la déclaration, de l'avis à la partie défenderesse et des pièces a été remise au greffe à l'intention de 9085-7186

QUÉBEC INC. "CIMCO"
Lieu: Montréal
Date: 2001 JUIL 30
LE GREFFIER ADJOINT

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que LA COMPAGNIE PRICE LTEE demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, ce premier jour d'août 2001.
Jacques P. Vachon
Secrétaire de la compagnie

AVIS LÉGAL
Mohamed Dib
Nadia Dib
Ranim Dib
Prenez avis que Ahmad El Kassar, en sa qualité de père, dont l'adresse du domicile est le 239, rue Deguire, appartement 428, Saint-Laurent, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Mohamed El Kassar, de Nadia El Kassar et de Ranim El Kassar. Saint-Laurent, le 31 juillet 2001
Ahmad El Kassar

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

LE DEVOIR

LE MONDE

La condamnation de Krstic

Le TPI fait l'histoire

La communauté internationale semble frappée d'amnésie sur son rôle à Srebrenica

MARC SEMO
LIBÉRATION

La condamnation du général serbe bosniaque Radislav Krstic à la peine maximale pour génocide représente un tournant dans l'histoire du TPI. C'est la première sentence prononcée pour un tel crime par cette cour, créée en 1993 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour juger les responsables des crimes les plus graves commis dans les conflits de l'ex-Yougoslavie.

Le procès a permis de juger les responsabilités directes de l'officier serbe dans ce massacre, mais il devait aussi servir à écrire l'histoire. Les audiences n'ont fait qu'effleurer le rôle de la communauté internationale dans la tragédie. Cette enclave musulmane du nord-est de la Bosnie était une «zone de sécurité» placée sous la protection de l'ONU.

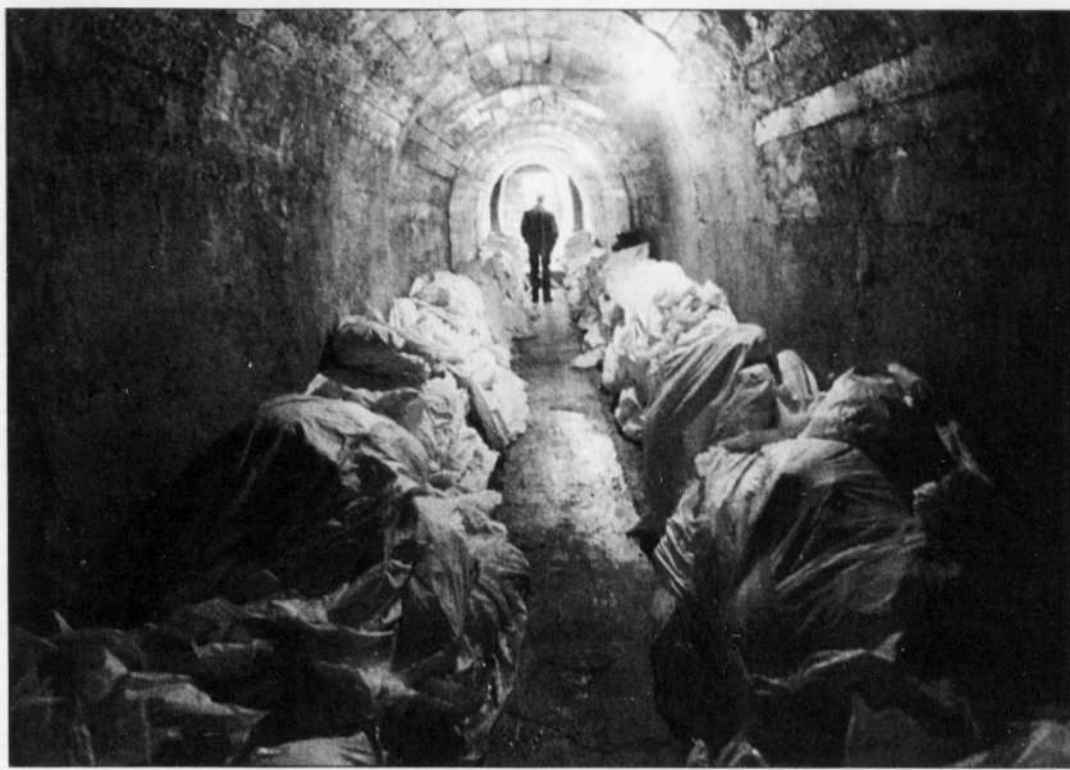
Les 200 Casques bleus néerlandais déployés à Srebrenica ne sont pas intervenus, faute de moyens et d'ordres, pour bloquer l'offensive serbe, les 10 et 11 juillet 1995. Ils n'ont rien fait non plus les jours suivants quand les troupes du général Ratko Mladic, chef militaire des Serbes de Bosnie — lui-même inculpé pour génocide et toujours caché dans les territoires serbes —, ont commencé à séparer les hommes des femmes avant d'organiser les exécutions de masse de plus de 7000 personnes.

Inconscience ou lâcheté?

La communauté internationale et notamment des pays occidentaux ont-ils par lâcheté et inconscience abandonné à son sort une enclave jugée indéfendable? Peu après les faits, les autorités néerlandaises avaient mené une première enquête pour évaluer les responsabilités de leurs soldats, et une commission d'historien a depuis mené une recherche plus approfondie.

En novembre 1999, l'ONU a publié un rapport de 150 pages sur la faillite de la communauté internationale: «Par nos graves erreurs de jugement et notre incapacité à comprendre l'ampleur du mal auquel nous étions confrontés, nous avons échoué à faire notre part pour protéger les habitants de Srebrenica face aux campagnes planifiées de massacres par les forces serbes.»

La France s'y est finalement mise à son tour en instituant en décembre dernier une mission d'information réunissant des parlementaires des commissions des affaires étrangères et de la défense, semblable à celle créée deux ans plus tôt sur le Rwanda. «La France avait un rôle décisif majeur, c'est un général français, Bernard Janvier, qui dirigeait à cette époque l'ensemble des forces de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, et les zones de sécurité avaient été créées sur proposition de la France au Conseil de sécurité», soulignait MSF, qui avait œuvré deux ans pour la création d'une commission d'enquête.



Des corps non identifiés, découverts dans une fosse commune en mars 1997, avaient été déposés dans un abri sous-terrain à Tulza, en Bosnie.

Amnésie

Les conclusions de cette mission sans pouvoirs contraignants seront publiées à la fin de l'été et s'annoncent sans surprise. Les responsables politiques ou militaires français (les plus importants parmi ces derniers, dont le général Janvier, ont en outre été déposés à huis clos) se sont montrés

très amnésiques sur les points litigieux ou ont répété la vérité officielle comme Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, affirmant: «C'est à la demande expresse des autorités néerlandaises que la solution de force a été écartée.»

A l'opposé, son homologue néerlandais de l'époque, comme

les militaires bataves, assure avoir demandé plusieurs fois, sans succès, une intervention de l'aviation de l'OTAN pour bloquer l'avance serbe. Suggérer que tout le monde est un peu coupable revient à dire que personne ne l'est vraiment. Le plus important est apparemment de «ne pas salir l'honneur de la France».

Crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocide

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Haye — La condamnation pour génocide du général serbo-bosniaque Radislav Krstic par le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye est la première jamais prononcée en Europe par la justice internationale.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) a en revanche condamné plusieurs personnes sous ce chef d'accusation, notamment l'ancien premier ministre Jean Kambanda, condamné à la prison à vie lors de son procès en appel à La Haye en octobre 2000.

La notion de génocide, la plus grave accusation prévue par le TPI et le droit international, n'existait en effet pas au moment où le tribunal de Nuremberg a jugé les criminels de guerre nazis.

Les condamnations du tribunal concernaient par le passé des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Les crimes contre l'humanité ont été reconnus pour la première fois dans le statut et le jugement du tribunal international de Nuremberg en 1945.

Selon l'article 6c, les crimes contre l'humanité sont constitués par les faits suivants: «l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation ou tout autre acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre; ou bien les persécutions pour les motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne des pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal ou en liaison avec ce crime.»

Le 11 novembre 1970, l'ONU déclare les crimes

contre l'humanité et les crimes de guerre imprescriptibles.

Les crimes de guerre, définis par le tribunal militaire international de Nuremberg, concernent «la violation des lois et coutumes de guerre». Ces violations comprennent, sans y être limitées:

a) l'emploi d'armes toxiques ou d'autres armes conçues pour causer des souffrances inutiles;

b) la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires;

c) l'attaque ou le bombardement de villes, villages, habitations ou bâtiments non défendus;

d) la saisie, la destruction ou l'endommagement délibéré d'édifices consacrés à la religion, à la bienfaisance et à l'enseignement, aux arts et aux sciences, à des monuments historiques, à des œuvres d'art et à des œuvres de caractère scientifique;

e) le pillage de biens publics ou privés.

En juin 1969, la République fédérale d'Allemagne décide de supprimer la prescription pour les crimes de guerre.

La convention internationale sur la prévention et la répression du génocide a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948. Ce texte, élaboré en réaction à l'Holocauste de la dernière guerre, fait un délit international des crimes collectifs contre les membres des groupes raciaux, ethniques ou religieux (atteintes volontaires à la vie, atteintes graves à l'intégrité physique ou psychique, soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle d'un groupe humain, mesures visant à entraver les naissances, transfert forcé d'enfants).

EN BREF

Partage disputé de la Caspienne

(AFP) — Vladimir Poutine a condamné hier le recours à la force pour régler la question du partage des richesses pétrolières de la Caspienne, critiquant implicitement l'Iran après une intervention de la marine iranienne contre un navire de prospection affrété par l'Azerbaïdjan. «L'usage de la force est intolérable», a affirmé Poutine à l'issue d'une rencontre avec ses homologues azerbaïdjanais, Heydar Aliyev, et kazakhe, Noursoultan Nazarbaïev, en marge d'un sommet informel des pays de la Communauté des États indépendants à Sochi, station balnéaire russe sur la mer Noire. Le président russe a estimé que les cinq riverains de la Caspienne (Russie, Azerbaïdjan, Iran, Turkménistan et Kazakhstan) devaient tout faire pour régler leurs différends par des moyens exclusivement pacifiques et notamment «un dialogue direct».

Une institution pour le Kosovo

(Reuters) — Les gouvernements serbe et yougoslave ont mis sur

le pied hier une institution commune visant à «rétablir une vie normale» au Kosovo et à arrêter ce que le vice-premier ministre serbe, Nebojsa Covic, a qualifié de «dérive vers l'indépendance». Covic dirigeait le Centre de coordination, chargé selon un communiqué officiel de rétablir la confiance entre communautés serbe et albanophone au Kosovo, qui fait toujours officiellement partie de la Serbie mais qui est administré par l'ONU depuis 1999.

Chirac a beaucoup voyagé

(Reuters) — Le montant des voyages de Jacques Chirac et de son entourage payés en liquide entre 1992 et 1995 est désormais estimé par la justice à 3,126 millions de francs après une expertise complémentaire versée au dossier, écrit le journal *Le Monde* dans son édition d'aujourd'hui. L'Élysée a aussitôt réaffirmé, en réponse aux questions des journalistes, que «ces chiffres ne reposent sur aucune réalité sérieuse». *Le Monde* ne précise pas si le nouveau total communiqué aux juges le 26 juillet résulte de la découverte de nouveaux voyages ou d'une imputation nouvelle.

Ben Laden se fait désirer

(Reuters) — Les États-Unis ont renouvelé hier auprès des talibans au pouvoir en Afghanistan leur demande d'extradition du dirigeant islamiste saoudien Oussama ben Laden, accusé par Washington d'avoir fomenté et financé des attentats contre des intérêts américains. L'extradition de Ben Laden, que les États-Unis souhaitent voir traduit en justice, a été lié par la sous-secrétaire d'État américaine chargée de l'Asie du Sud à la levée des sanctions qui pèsent contre Kaboul.

Mandela plaisante

(AFP) — Nelson Mandela, connu pour son sens de l'humour, a plaisanté hier à propos de son cancer de la prostate, déclarant que si la maladie devait l'emporter, il continuerait à harceler les milliardaires dans l'au-delà pour financer des écoles et des cliniques pour les défavorisés. «Donc, quelle que soit l'issue, je continuerai d'avoir un rôle important à jouer», a déclaré l'ancien président sud-africain, âgé de 83 ans et qui suit depuis la

semaine dernière une radiothérapie de sept semaines pour un cancer de la prostate.

Tous les yeux sont tournés vers l'IRA

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — La remise sur les rails du processus de paix en Irlande du Nord était suspendue hier à un communiqué de l'IRA annonçant un début de désarmement, au lendemain de propositions anglo-irlandaises considérées comme un appel du pied à la milice républicaine.

Alors que les états-majors des principaux partis protestants et catholiques ont commencé hier à disséquer les dix pages de ce projet «à prendre ou à laisser», tous les regards sont désormais tournés vers l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

La plus puissante des milices clandestines détient en effet la clé de l'impasse actuelle, les dirigeants unionistes ayant d'ores et

déjà fait savoir qu'ils ne sauraient entériner les propositions de Londres et Dublin sans un geste préalable de l'IRA.

Gerry Adams, leader du Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, a affirmé que la formation paramilitaire «se ferait une opinion en temps voulu, lors de son conseil». Le Sinn Féin réunira quant à lui sa direction collective aujourd'hui, les unionistes du protestant modéré David Trimble lundi, date limite fixée par Londres pour une réponse à ses propositions.

Experts et observateurs prédisaient ainsi la publication d'un communiqué de l'IRA ce week-end.

David Trimble, premier ministre de la province, avait démissionné de son poste le 1^{er} juillet précisément pour protester contre l'absence de désarmement de l'IRA.

Lima lance un mandat d'arrêt international contre Fujimori

REUTERS

Lima — Les autorités péruviennes ont lancé hier un mandat d'arrêt international contre l'ancien président péruvien Alberto Fujimori, qu'un magistrat de Lima a déclaré «criminel absent».

Le juge Jose Luis Lecaros a déclaré avoir publié une déclaration «stipulant que l'accusé, Fujimori, est un criminel absent et lançant un ordre d'arrestation». On précise de source judiciaire que le mandat d'arrêt a été présenté à la police péruvienne ainsi qu'à Interpol.

Fujimori, 62 ans, s'est enfui au

Japon en novembre dernier et vit depuis dans ce pays en exil. Il est parti au plus fort d'une affaire de corruption alors que le Congrès l'avait déclaré «moralement inapte» à diriger le pays.

Sa double nationalité a permis à l'ancien président de rester au Japon, où il réside ses mémoires. Il se dit innocent et dit craindre de ne pas avoir un procès équitable s'il rentre au Pérou. Il est soupçonné d'implication dans une affaire de corruption ourdie par l'ancien chef des services secrets, Vladimiro Montesinos, en prison au Pérou.

Multiplication des incidents au Proche-Orient

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Les incidents armés se sont multipliés hier dans les territoires occupés, faisant un mort et huit blessés palestiniens et une blessée israélienne, deux jours après une attaque israélienne meurtrière à Naplouse, dénoncée par la communauté internationale.

Dans ce contexte tendu, le président palestinien Yasser Arafat a lancé un appel à l'arrêt de «toute forme de violence», reçu avec circonspection par les responsables israéliens.

Un conseiller du premier ministre israélien Ariel Sharon a répliqué, affirmant que «ce n'est pas la première fois que Yasser Arafat fait

ce genre de déclaration, mais ces engagements n'ont jamais été suivis d'effet», et écartant l'envoi d'observateurs internationaux.

A son retour à Gaza, Arafat a cependant insisté sur son «engagement» à arrêter les violences. Il a par ailleurs affirmé que l'armée israélienne «a coupé le chemin» au convoi qui le ramenait de l'aéroport de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, à son quartier général à Gaza.

D'autre part, un militant du Fatah, a été arrêté dans le nord de la Cisjordanie par des militaires israéliens hélicoptères qui l'ont fait monter à bord. Selon la radio israélienne, il a été relâché peu après, le commando l'ayant arrêté par erreur.

Québec

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9100-2477 Québec inc. BAR L'EXCLUSIF 4617, rue Jarry Est Saint-Léonard (Québec) H1R 1X6 Dossier: 205-963	3 Bars dont 1 sur terrasse (suite à cession)	4617, rue Jarry Est Saint-Léonard (Québec) H1R 1X6
Club Millennium inc. CLUB MILLENNIUM INC. 7500, boul. Vieux Saint-Léonard (Québec) H1S 2P3 Dossier: 275-370	Prolongation des heures d'exploitation de 2 permis de bars avec danse et spectacles sans nudité de 02H00 a.m. dans la nuit du 31 décembre 2001 au 1er janvier 2002 (avec vente et consommation d'alcool)	7500, boul. Vieux Saint-Léonard (Québec) H1S 2P3
9104-0006 Québec inc. RESTO PUB MEDIA 8629, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) Dossier: 184-170	Brasserie 1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à cession)	8629, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2P 2M9

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Hippodrome de Montréal 7440, boul. Décarie Montréal (Québec) H4P 2H1	Demande de licence de salle de paris sur les courses de chevaux	9103-3183 Québec inc. 1008, rue Clark Montréal (Québec) H2Z 1J9

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7
Cinéma St-Eustache inc. MEMPHIS BELLE 477, 25e Avenue Saint-Eustache (Québec) Dossier: 1377-308	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	477, 25e Avenue Saint-Eustache (Québec) J7P 4V1
9097-6614 Québec inc. RESTAURANT LA MER (ST-LAURENT) 1320, boul. Marcel-Laurin Saint-Laurent (Québec) Dossier: 1589-621	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité	1320, boul. Marcel-Laurin Saint-Laurent (Québec) H4R 2K2
9104-6078 Québec inc. RESTAURANT GERRY'S 3982, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1S9 Dossier: 1841-055	1 Restaurant pour vendre	3982, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1S9
Dac Khoi Ho, Khuong Ho Dac RESTAURANT DONG SONG XANH 486, boul. des Laurentides Laval (Québec) Dossier: 1841-170	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar	486, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7G 2V1

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Jean-Claude Fortin BISTRO BAR RENAUD 850, boul. Arthur Sauvé Saint-Eustache (Québec) J7R 4K3 Dossier: 1112-986	Changement de capacité dans 1 Bar existant	850, boul. Arthur Sauvé Saint-Eustache (Québec) J7R 4K3

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1 Bar (suite à une cession)	1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9104-5468 Québec inc. MOE'S CENTRE-VILLE 1050, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Y7 Dossier: 1181-007	3 Restaurants pour vendre sur terrasse 1	

É D I T O R I A L

Charité
bien ordonnée...

Après avoir occupé illégalement la maison Louis-H.-LaFontaine, une soixantaine de jeunes ont obtenu le droit de s'installer, aux frais de la Ville, dans un bâtiment désaffecté du quartier Rosemont. Ces jeunes n'auront à payer ni leur loyer, ni leur facture d'électricité, ni le chauffage de l'immeuble, dit-on. Voilà un dénouement qui laisse pour le moins songeur.

Le maire Pierre Bourque s'est félicité hier du «*développement constructif*» qui a marqué la fin de l'occupation d'un bâtiment de la rue Overdale. Dans un contexte préélectoral, le chef de l'administration municipale a tout fait pour éviter l'affrontement entre les squatteurs et les forces de l'ordre. On le comprend: à l'heure où les affrontements entre policiers et manifestants antimondialisés font le tour du monde, aucun politicien ne désire être associé à des images de confrontation. Cela étant, comment le maire peut-il affirmer que la Ville n'entend pas tolérer l'occupation illégale de bâtiments et, du même souffle, récompenser les jeunes en leur offrant le gîte, même temporairement? Voilà une bien curieuse façon de faire passer son message.

Cette ironie n'a d'ailleurs pas échappé au président du Front d'action populaire en réaménagement urbain, François Saillant, qui a constaté avec bonheur que la stratégie des squatteurs avait payé et que les groupes ne manqueraient pas de s'en inspirer à l'avenir.

Le cadeau du maire ressemble à une invitation à la désobéissance civile. On attend autre chose du premier magistrat de la Ville de Montréal dans un dossier qui n'a pas obtenu l'attention qu'il mérite et qui, par ailleurs, est donc décrié à juste titre. Mais acquitter son loyer fait partie des responsabilités qu'un jeune adulte doit assumer, et lui enseigner le contraire, c'est lui rendre un bien mauvais service.

Le comportement des jeunes n'est pas particulièrement édifiant non plus. Ayant obtenu pour eux-mêmes un loyer gratuit, ils ont facilement renoncé aux exigences plus globales qu'ils embrassaient quelques jours plus tôt. Serait-ce que derrière chaque manifestant se cache un enfant roi?

Au chapitre politique, il n'est pas certain que les jeunes aient beaucoup gagné, surtout s'ils sont délogés de leur nouvel environnement dans un avenir rapproché, après avoir perdu l'élan de leur première occupation. Car ils n'ont obtenu aucun engagement social du maire, qui aurait, là encore, été bien malvenu d'accorder à quelques jeunes ce qu'il n'est pas en mesure d'accorder aux milliers de pauvres montréalais.

Les squatteurs ont voulu attirer l'attention sur la pénurie de logements pour les plus démunis, un problème réel sur lequel doivent se pencher sérieusement les autorités. Le ralentissement dans la construction de nouvelles unités a accentué la rareté déjà palpable de logements à prix raisonnable pour les individus et les familles aux moyens financiers limités.

Cette situation n'est d'ailleurs pas apparue brusquement et s'explique en partie par la décision d'Ottawa, prise en 1994, de réduire considérablement ses crédits d'aide à l'habitation. Le gouvernement du Québec a partiellement pris la relève en mettant sur pied divers programmes pour favoriser l'accès à l'habitation, mais ses initiatives restent insuffisantes: à Montréal, la liste d'attente pour l'un ou l'autre des 20 000 logements sociaux atteint 8500 noms. Les personnes âgées, les familles monoparentales ainsi que les familles immigrantes sont particulièrement vulnérables, comme on a pu le constater à l'approche du 1^{er} juillet. Il n'est pas acceptable que des familles ne puissent trouver un logement salubre à prix raisonnable.

Indépendamment du sort qui sera réservé aux squatteurs, il est important que l'enjeu de l'accès au logement reste présent au cours des prochaines semaines et des prochains mois. La course électorale qui s'annonce constituera une excellente occasion pour les candidats de préciser leurs projets à ce chapitre. Les maisons abandonnées qui parsèment la Ville devraient notamment faire l'objet d'une politique d'utilisation plus cohérente. En cette matière, la spéculation est un mal qu'il faut combattre sans compromis.

Mais avant tout, cette responsabilité échoit à Ottawa et à Québec. Les deux gouvernements doivent s'entendre sur des projets de construction d'un certain nombre d'habitations échappant aux lois du marché. Le gouvernement fédéral a pris quelques engagements timides à ce chapitre pendant la dernière campagne électorale, mais il devra faire beaucoup plus. Les ministres provinciaux responsables de l'habitation devront le dire haut et fort à leur homologue fédéral lorsqu'ils le rencontreront, dans deux semaines. Voilà une excellente occasion pour le gouvernement Chrétien de prouver qu'il nourrit des préoccupations pour les victimes de la «nouvelle économie».

pdesrivieres@ledevoir.com

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Philosophie sociale

J'ai été victime de la route le 23 avril 1995. Après avoir rencontré les médecins de la SAAQ, mes prestations ont été coupées.

Pour un premier procès, j'ai eu recours aux services de M^{re} Marc Bellemare, de Silery, Québec, un des rares spécialistes dans la défense des victimes de la route.

Le 21 avril 1998, le Tribunal administratif du Québec rendait une décision favorable. Trois mois plus tard, je m'informe auprès de la SAAQ pour connaître la raison du retard de mes indemnités. On me dit que je n'aurais pas dû recourir au tribunal, que j'aurais plutôt dû suivre les procédures normales. Un mois plus tard, j'apprends que mes prestations seront coupées de 50 % en date du 22 avril 1998, soit le lendemain du jour où le tribunal a rendu son premier verdict.

Est-ce là la philosophie sociale que la SAAQ essaie de nous vendre? Cet acharnement s'appelle du harcèlement. Pour une deuxième bataille de David contre Goliath, je redemande les services de M^{re} Bellemare. Finalement, le 15 mai dernier, le tribunal a rendu un deuxième jugement favorable et obligé la SAAQ à me rembourser mes indemnités et les intérêts.

On tente de nous faire croire que la SAAQ a une philosophie sociale et humanitaire, mais c'est plutôt un manque flagrant de respect et d'humanité. Ces gens ne m'ont jamais démontré le moindre signe de compassion.

Un agent des relations publiques à la SAAQ a reconnu que des employés ont légèrement erré dans leur décision sur mon cas. Quand il s'agit de la santé d'une victime, peut-on se permettre d'errer pendant six ans? N'est-il pas temps d'orienter la société dans la bonne direction?

Je tiens à remercier ma famille, mes amis, M^{re} Bellemare et les spécialistes de la santé qui m'ont soutenu dans cette épreuve infernale.

Réjean Boucher
Lac-Mégantic, 1^{er} août 2001

Façons d'être fédéraliste

Marc-F. Tremblay (*Le Devoir*, 30 juillet), vous êtes fédéraliste, c'est votre droit et je le respecte. Mais il y a plusieurs façons d'être fédéraliste.

Je crois que tous les Québécois, fédéralistes ou non, aimeraient une fédération où le Québec serait reconnu comme une nation autonome au sein de la Confédération canadienne, avec des pouvoirs et des possibilités de taxation prioritaires et suffisants pour permettre à leur État national de s'administrer selon ses besoins et sa culture.

Je constate par ailleurs qu'il ne sera jamais question que le reste du Canada accepte ce préalable pour une vraie Confédération. Je suis donc forcé de chercher une autre solution pour l'avenir du Québec.

Et ce n'est pas en s'écrasant devant la majorité anglophone que notre peuple se fera respecter. L'échec de l'Accord du lac Meech m'a convaincu qu'il n'y a rien à faire de ce côté-là.

Je trouve d'ailleurs bien triste que vous n'ayez pas le courage de reconnaître que la diminution des pouvoirs du Québec vient tout droit d'Ottawa et que vous semblez donner raison à ceux qui veulent maintenir le Québec au rang d'une province comme les autres.

Un gouvernement fédéral qui se base sur l'avis de sa Cour suprême selon lequel le rapatriement de la Constitution sans le consentement du Québec viole les conventions et est inconstitutionnel tout en n'étant pas illégal, ce gouvernement, dis-je, ne devrait avoir l'appui d'aucun Québécois, sinon de ceux qui n'attachent pas ou peu d'importance à la fierté nationale.

Un peuple ne se nourrit évidemment pas seulement de pain.

Gaston Pion
Saint-Léonard, 30 juillet 2001

Comment se fait-il?

Selon un communiqué transmis par l'AFP et publié dans la section internationale du journal *Le Devoir* le vendredi 27 juillet, «*le juge d'instruction belge chargé d'instruire la plainte contre le premier ministre israélien Ariel Sharon pour sa responsabilité présumée dans le massacre de Sabra et Chatila au Liban en 1982 a déjà auditionné une des plaignantes rescapées palestiniennes du massacre*», a indiqué hier un avocat, *Soud Srour*. La plaignante a été entendue par le juge d'instruction Patrick Collignon, du parquet de Bruxelles, qui s'est déclaré, début juillet, compétent pour instruire la plainte déposée au nom de 23 survivants pour crimes de guerre contre Sharon, pour sa responsabilité présumée dans le massacre de Sabra et Chatila. De plus, dans le cadre de son enquête, le juge d'instruction peut convoquer M. Sharon [...].

Comment se fait-il que l'homme qui commandait les milices chrétiennes qui ont assassiné les Palestiniens à Sabra et à Chatila, Eli Hobeika, ne soit pas mis en accusation au parquet de Bruxelles?

Comment se fait-il que ce même personnage, depuis le massacre, ait occupé des fonctions ministérielles au gouvernement libanais sous tutelle syrienne?

Comment se fait-il qu'aucune des organisations de défense des droits de l'homme n'ait jamais appelé à des procédures pénales à l'encontre d'Eli Hobeika, ni même contre le Liban ni contre la Syrie, qui lui assurent l'impunité?

(Source: *The Jerusalem Post*, édition française, de la semaine du 18 au 24 juillet 2001, page 11.)

J'attends la réaction des lecteurs et des journalistes du *Devoir*.
Jean-Marie Gélinas
Laval, 30 juillet 2001

LIBRE OPINION

Les fondements de Cart@gène

ÉRIC RACINE

Assistant de recherche au RMGA et candidat au doctorat en sciences humaines appliquées, option bioéthique, Université de Montréal

Le commentaire de Céline Poissant paru dans *Le Devoir* du mercredi 25 juillet soulève plusieurs enjeux relatifs aux fondements de Cart@gène, un projet de recherche en génomique des populations pour le Québec coordonné par le Réseau de médecine génétique appliquée (RMGA) du FRSQ.

Le commentaire met en évidence que l'atelier organisé le 20 juin dernier par les responsables de Cart@gène était destiné à une audience semi-publique. Le projet étant encore en élaboration, la démarche de l'atelier de discussion se voulait constructive et ouverte afin de recueillir commentaires, suggestions et idées dans le but d'améliorer et d'orienter l'encadrement éthique et juridique soumis à l'audience. D'emblée, il a été admis que même si les experts présents (membres de comités d'éthique de la recherche, membres des réseaux d'éthique clinique et de médecine génétique, décideurs de ministères et d'organismes gouvernementaux, etc.) ont su représenter les meilleurs intérêts du Québec, le point de vue de la population, celui des profanes, devra être entendu. Il s'agit à mon avis d'une exigence fondamentale si les responsables souhaitent en effet développer un véritable projet de société. L'atelier semi-public se voulait un point de départ nécessaire pour examiner les enjeux éthiques du projet. Il ne m'est pas apparu comme un moyen d'exclure la population mais plutôt comme le début d'une approche comptant les inclure dans les démarches à venir.

Des journalistes de *La Presse*, du *Devoir* ainsi que de *Time Canada* ont saisi l'occasion offerte par l'ate-

lier pour informer leurs lecteurs. Par ailleurs, les responsables prévoient d'organiser des consultations complètement publiques pour donner l'occasion aux citoyens de faire valoir leur point de vue.

Le commentaire attribue à Cart@gène une vision «*utilitariste, voire administrative et bureaucratique, de l'éthique*», qui aborde l'éthique essentiellement du point de vue des textes fondateurs (nationaux et internationaux) en éthique de la recherche. On pourrait alors déduire quasi mécaniquement un code de comportements «*éthiquement*» validés. Il est vrai que l'approche véhiculée dans le document de discussion sur l'encadrement est passablement technique dans son ensemble et peut apparaître comme étant juridique étant donné la formulation des textes en éthique de la recherche. Cependant, les responsables ont mentionné que l'encadrement était encore partiel et en cours d'élaboration, qu'il s'agissait en fait d'une proposition sur laquelle les participants étaient invités à se prononcer et que d'autres approches éthiques seraient considérées pour compléter l'encadrement développé jusqu'à maintenant.

L'encadrement actuel est un point de départ orienté par les textes normatifs de l'éthique de la recherche. Les thèmes qui y sont abordés (confidentialité, respect de la vie privée, consentement libre et éclairé, accès aux données, etc.) sont cruciaux pour assurer le respect des droits individuels. En fait, ils relèvent non seulement du droit mais aussi de l'éthique, et ils se situent à mi-chemin entre ces deux disciplines. Même si l'encadrement est élargi pour mieux refléter la dimension collective du projet de carte génétique, on voit mal comment on pourrait négliger ces aspects fondamentaux de notre culture politique et sociale étant donné que, dans un État de droit démocratique, les actions doivent s'articuler dans un

médium qui respecte la dignité des individus.

Sur l'interprétation de la contribution de la génétique à la compréhension des états de santé, les responsables scientifiques du projet ont mentionné à plusieurs reprises lors de l'atelier que les facteurs génétiques sont des facteurs parmi d'autres. La génétique a été présentée comme un élément figurant dans un ensemble plus large comprenant de multiples facteurs comme l'environnement socioéconomique, la culture et l'éducation, ce qui a été d'ailleurs plutôt bien reçu. Le déterminisme génétique a aussi été réfuté comme façon d'interpréter l'apport de la génétique. En effet, toute doctrine qui ne présente pas la complexité des systèmes biologiques ainsi que l'importance de leurs relations avec l'environnement est insatisfaisante. Encore plus que la génétique traditionnelle des traits monogéniques avec pénétrance et expression variables, où le phénotype était toujours le résultat d'interactions entre les gènes et l'environnement, la génomique entrouvre à la complexification de la compréhension de l'apport de l'hérédité. À cet égard, la relation entre la génomique et la génétique traditionnelle a été comparée par un participant de l'atelier au rapport entre la physique relativiste et la physique newtonienne.

L'Énoncé de principes du RMGA (<http://www.rmga.qc.ca>), auquel les chercheurs du projet seront soumis, souligne aussi l'importance d'une interprétation juste et nuancée de la génétique. Il exige que, dans la communication des résultats généraux de recherche, l'information «*soit la plus complète possible et conforme aux données scientifiques courantes*» (paragraphe 4.2) et que le «*maintien d'un haut niveau d'exactitude dans l'information doit être assuré par le travail d'équipe*» (paragraphe 4.2). Les responsables scientifiques s'engagent donc à récuser les thèses

mécanistes et déterministes ou toute autre thèse ou interprétation n'offrant pas un regard lucide sur les résultats des recherches entourant le projet d'une carte génétique. Il me semble que l'approche adoptée est saine et démontre une interprétation assez nuancée de la génétique.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des risques et des bénéfices, je n'ai pas senti que les responsables souhaitaient présenter une vision édulcorée du projet où «*les retombées ne pourraient qu'être positives*». L'attention accordée à l'encadrement éthico-juridique manifeste l'importance des mesures préventives pour minimiser les risques possibles, ce qui présuppose qu'il peut y avoir des risques. C'est aussi dans ce sens que le projet est présenté de façon à «*mettre en évidence comment les chercheurs québécois entendent contourner les écueils des projets précédents de cartographie génomique*», notamment ceux en cours en Islande, en Suède et en Estonie, par exemple. L'éthique ne commande-t-elle pas d'améliorer les façons de faire à la lumière de ce qui s'est déjà fait? Je suis cependant tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle les aspects «*commerciaux*» du projet devront faire l'objet d'une attention scrupuleuse afin que tout soit fait dans l'optique d'un équilibre respectable entre les intérêts de la population et ceux des contractants de la phase 2 du projet, laquelle devra aussi être présentée plus clairement puisque l'atelier portait essentiellement sur la phase 1. Les scientifiques de Cart@gène devront répondre de leurs activités, et la population doit participer à l'évaluation du projet et de son encadrement, notamment sur la question du partage des bénéfices et de la pertinence d'un tel projet. Je salue Mme Poissant d'avoir courageusement abordé ces questions et de les soumettre au débat.

IDÉES

Inde

Phoolan Devi, notre reine

Les dalits sortis de l'ombre pleurent celle qu'on avait surnommée la «reine des bandits»

FEROZ MEHDI

Responsable des projets en Inde pour l'organisme Alternatives

Celle qu'on avait surnommée la «reine des bandits» en Inde est morte assassinée le 25 juillet à Delhi. Phoolan Devi était devenue une star à la suite du film de Shekhar Kapur, réalisé en 1994 et qui avait décrit l'itinéraire exceptionnel de cette jeune paysanne appartenant aux dalits (la caste dite des intouchables dans la tradition hindoue), plus précisément à la sous-caste mallha, composée essentiellement de pêcheurs très pauvres. Battue et violée dans son village de l'Uttar Pradesh (nord de l'Inde) par des fiers-à-bras venant des hautes castes, elle avait finalement pris la tête d'une bande de Robin des bois indiens. Condamnée à une lourde peine de prison en 1983, elle a finalement été libérée au début des années 90 et élue députée en 1996 au Parlement national (Lok Sabha).

J'ai rencontré Mme Devi en décembre dernier à son bureau parlementaire à Delhi. Elle était confiante de continuer son travail, ayant été réélue lors des dernières élections nationales. Elle prévoyait contribuer de manière importante, au cours des prochains mois, à assurer la défaite du présent gouvernement de droite, qui s'appuie sur les hautes castes et qui préconise la ligne dure contre les dalits et les minorités en général.

Plus de 100 millions de dalits, très majoritairement des paysans sans terre, vivent chaque jour l'exclusion et la violence

Un drame qui n'en finit pas

La situation des dalits demeure une source de grandes tensions en Inde. Plus de 100 millions de dalits, très majoritairement des paysans sans terre, vivent quotidiennement l'exclusion et la violence. La famine et la misère extrême prévalent, et les indicateurs de pauvreté

comme la mortalité infantile sont parmi les pires dans le monde. Plus grave encore, les dalits vivent le mépris et la violence, coincés dans le système de castes, lui-même très difficilement contestable car ancré dans la tradition et la religion. Comme dalit, on n'a pas le «droit» d'entrer dans un magasin ni même dans un temple. Les dalits qui ne se lèvent pas quand passe une personne d'une haute caste risquent d'être insultés, voire battus. Les dalits qui résistent sont très souvent tués, torturés, mutilés, dans l'indifférence générale et sans que la police n'intervienne. C'est une oppression séculaire qui reste dans une large mesure cachée, invisible, une sorte de tabou dont on ne parle pas.

Les leaders politiques indiens ont rarement eu le courage de défier ce problème. Gandhi avait été l'un des rares à prendre leur cause en considération et il avait tenté de «renommer» les intouchables par une appellation plus sympathique, les *harijans* (enfants de Dieu), en demandant à la population de les aider et de les aimer. Par la suite, les héritiers du Mahatma ont tenté à quelques reprises de régler cette question embarrassante pour un pays qui se présente comme la «plus grande démocratie au monde».

Fait à noter, les dalits, dans leur vaste majorité, ne peuvent voter car les hautes castes exercent la terreur au moment des scrutins. Dans les villages, les bureaux de vote sont contrôlés par les milices qui réussissent souvent à interdire aux dalits l'accès aux lieux de scrutin, un peu comme le Ku Klux



Phoolan Devi était devenue une star à la suite du film de Shekhar Kapur, réalisé en 1994 et qui avait décrit l'itinéraire exceptionnel de cette jeune paysanne appartenant à la caste des dalits.

Klan le faisait contre les Noirs dans le sud des États-Unis jusqu'à dernièrement.

De plusieurs manières, la situation des dalits s'apparente d'ailleurs à celle des descendants d'esclaves africains aux États-Unis, dans un cadre qui conjugue l'exploitation économique et sociale à l'oppression raciale et la violence. Par exemple, dans l'État du Gujarat, où un tremblement de terre a récemment causé d'énormes dégâts, les dalits sont exclus de l'aide humanitaire. Le gouvernement local allié aux hautes castes décourage l'accès aux villages dalits aux organisations humanitaires.

De l'oppression à la révolte

Avec les autres basses castes indiennes, les dalits ont cependant entrepris, ces dernières années, de défendre leurs droits. L'élection de Phoolan Devi avait rendu visible ce qui se passe dans plusieurs régions du pays, notamment dans le nord du pays, où les dalits ont décidé de défier les milices et les grands propriétaires terriens.

Dans la province du Bihar notamment, plusieurs dalits ont été élus à l'assemblée provinciale, sous l'égide du groupe Libération, une organisation d'extrême gauche issue du mouvement étudiant des années 70. Ce phénomène a pris appui sur l'or-

ganisation de ligues paysannes et de groupes d'autodéfense qui permettent aux dalits des villages isolés de résister aux milices et de réclamer leurs droits. C'est un processus qui ressemble sous certains aspects au mouvement zapatiste du Chiapas, au Mexique, où des communautés marginalisées ont décidé de dire: assez!

Formellement, selon la Constitution, tout le monde a les mêmes droits en Inde, mais la réalité sur le terrain est tout autre. Le système de castes se superpose dans une large mesure à celui des classes et du pouvoir. Bien que certains dalits aient réussi à sortir de la misère, la très grande majorité reste confinée dans les villages où ils sont ouvriers agricoles, à la merci des grands propriétaires, pour lesquels la perpétuation de leur statut d'exclu est très profitable.

On comprend dès lors que le droit de voter et de participer au processus politique est l'un des terrains de cette confrontation. En réussissant à élire certains des leurs, comme Phoolan Devi, les dalits sont sortis de l'ombre. L'enquête en cours sur son assassinat ne permettra peut-être pas de découvrir les coupables. Mais dans les villages, on sait très bien qui a profité de sa disparition. «C'était notre reine», disent les dalits.

L'îlot Overdale

L'îlot Overdale et l'histoire

LUC-NORMAND TELLIER

Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal

Dans l'édition du 2 août du *Devoir*, Bernard Vallée tente de situer le squat de la maison Louis-H.-LaFontaine de la rue Overdale dans une perspective historique. À cette fin, il rappelle la brutale opération d'expulsion et de démolition de l'îlot Overdale pendant les années 80. Il fait ensuite référence au squat de la rue Saint-Norbert, en août 1975, au cours duquel, pendant près d'un mois, les occupants, soutenus par le Comité logement Saint-Louis et appuyés par Sauvons Montréal, le RCM et de nombreux groupes populaires, réussirent à mobiliser l'opinion publique autour de la crise du logement et des démolitions massives menées par ou avec la bénédiction de l'administration Drapeau.

Nulle part dans tout son article mentionne-t-il que la brutale opération d'expulsion et de démolition de l'îlot Overdale avait été menée non par l'administration Drapeau mais bien par l'administration Doré du RCM, administration qui est aussi responsable de la démolition de l'hôtel Queens. M. Vallée n'est pas le seul à taire ces choses. Dans l'immense majorité des articles de journaux et des reportages télévisés, cela est passé sous silence.

Jeanne Coriveau, du *Devoir* (30 juillet 2001), est l'une des rares journalistes à avoir rappelé que la maison Louis-H.-LaFontaine faisait partie de l'îlot Overdale, constitué de logements que la Ville de Montréal, sous le règne de Jean Doré, a jugés insalubres, que, le 27 juin 1988, les policiers avaient procédé à l'expulsion des derniers résidents qui avaient jusque-là mené une lutte acharnée et qu'une résidente de longue date serait même décédée quelques semaines plus tard à cause du stress provoqué par l'intervention musclée des policiers.

Il est assez ironique que l'un des tout derniers gestes publics du chef du RCM, avant que ce parti ne disparaisse, aura été de rendre visite aux squatters de l'îlot Overdale. Il y a là comme un retour de l'histoire.

Les trois dernières décennies de l'histoire de l'ancienne ville de Montréal auront été marquées par une caricaturisation de la vie politique montréalaise contre laquelle ceux qui étudient la chose urbaine doivent lutter quotidiennement afin de bien comprendre la réalité des choses. Selon cette caricature, toute démolition, toute expulsion n'a pu être l'œuvre que du régime paternaliste et rétrograde du maire Drapeau et du Parti civique, et toutes les mesures progressistes n'ont pu être le fait que du RCM.

Or cette caricature, dont nous sommes tous complices, ne colle pas à la réalité. Il est vrai que de nombreuses démolitions ont eu lieu sous le long règne du maire Drapeau, mais il est aussi vrai que, sous ce même règne (en particulier sous la présidence d'Yvon Lamarre), les initiatives de la Ville de Montréal en matière de logement et de revitalisation des quartiers ont été exceptionnellement nombreuses et imaginatives, à tel point qu'elles ont mené le gouvernement fédéral à changer son fusil d'épaule en matière de logement en le convainquant d'abandonner une approche basée sur les démolitions et le redéveloppement au profit d'une approche radicalement différente, axée sur la réhabilitation et l'amélioration des quartiers existants.

Il est à espérer que la naissance de la nouvelle ville de Montréal mettra un terme aux vilages anciens et stériles entre supposés réformistes et supposés antiréformistes. Le fait que le RCM ait accepté de se fondre dans le parti de Gérard Tremblay, qui rassemble un noyau important de banlieusards prospères, normalement peu contestataires dans le domaine social, laisse entrevoir l'émergence d'un débat politique montréalais plus serein, plus posé et moins idéologique et caricaturisant. Ce serait là une contribution inattendue et particulièrement salutaire de la fusion actuelle.



Les squatters remballent leur effets personnels.

La Conférence des premiers ministres

Un événement avant tout médiatique

NORMAN SPECTOR

Ancien sous-ministre auprès du premier ministre de la Colombie-Britannique, Bill Bennett (1982-86), l'auteur fut également secrétaire du cabinet fédéral aux relations fédérales-provinciales et directeur de cabinet du premier ministre Brian Mulroney.

C'est le feuilleton canadien estival: les premiers ministres provinciaux veulent plus d'argent, et Ottawa répond non. Cependant, lorsque vous lirez les nouvelles sur la conférence annuelle des premiers ministres des provinces, aujourd'hui et demain, oubliez la santé ou la péréquation et pensez au récent sommet du G8 à Gènes.

Non, il n'y a ni menace de tir de gaz lacrymogènes pendant le *high tea* à l'Hotel Empress, ni besoin d'annuler votre visite à Victoria, où la réunion se poursuit aujourd'hui. Le Black Bloc est occupé ailleurs ces jours-ci, jouant dans les rues le rôle de l'opposition que le gouvernement de la Colombie-Britannique a refusé aux députés néo-démocrates de son Parlement.

Comme le sommet du G8, cependant, la Conférence des premiers mi-

nistres est devenue un événement médiatique. Dans les deux cas, leur caractéristique principale aujourd'hui consiste à donner un forum aux leaders afin qu'ils puissent jouer à la politique intérieure et surtout motter leur partenaire dominant.

Comme George Bush au sommet du G8, Jean Chrétien représente l'hyperpuissance, mais il ne sera pas présent à Victoria. Avec son surplus budgétaire et l'absence d'une opposition forte à Ottawa, il a moins de difficulté à contrer les critiques sur ses initiatives unilatérales.

M. Chrétien comprend bien que les revendications des premiers ministres en faveur d'un retour au fédéralisme coopératif signifient une perte du pouvoir fédéral. En conséquence, il les rassemble rarement et évite presque complètement les conférences formelles des premiers ministres.

Cela n'a pas toujours été le cas. En 1971, le premier ministre Trudeau était même venu à Victoria. En 1981, les premiers ministres avaient formulé leur stratégie constitutionnelle à bord d'un traversier, près de Vancouver. Trois mois plus tard, ils rencontraient M. Trudeau à Ottawa, et neuf d'entre eux s'étaient mis d'accord sur son pro-

jet de rapatriement de la Constitution.

La dégringolade a continué en 1991 quand les premiers ministres se sont réunis à Québec sans le premier ministre du Québec mais avec les représentants autochtones. Le cabinet fédéral se réunissait, coïncidence, en Colombie-Britannique, et le premier ministre Mulroney avait rapidement rejeté l'intervention des provinces en faveur d'un dollar faible, de même que leur demande d'une conférence des premiers ministres sur l'économie.

Maintenant, M. Chrétien délègue à Stéphane Dion la tâche de tirer sur les provinces et de semer la division parmi elles. Son défi n'est pas trop grand: en effet, chacun des premiers ministres cherche des sous à Ottawa. Aussi, les médias aident beaucoup le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales parce qu'ils favorisent généralement les nouvelles en provenance d'Ottawa, à l'exception des reporters qui voyagent avec le premier ministre du Québec, qui préfèrent que les nouvelles soient enregistrées en français.

Cette année, la tâche de M. Dion a été facilitée par le désaccord entre les premiers ministres Harris de l'Ontario et Grimes de Terre-Neuve sur la péréqua-

La Conférence des premiers ministres est devenue un événement médiatique

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duchon et Christine Dumont (éditeurs), Jacques Grenier et Jacques Nadem (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (musique), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Duthias (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Ducharme, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Gerard, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Lydie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable intermédiaire), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services clients), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

RODDICK

SUITE DE LA PAGE 1

Rafter (9). Ce dernier disputait son match de huitièmes-de-finale en soirée hier. Aujourd'hui, en quarts-de-finale, Roddick, 35^e au monde mais qui sera encore mieux classé à son départ de Montréal, affrontera le Roumain Andrei Pavel, coté 43.

Et lui qui disait plus tôt cette semaine trouver pas mal «cool» de gagner sa vie en jouant au tennis a convenu hier qu'il était aussi «pas mal cool» de vaincre le meilleur de tous. Mais il a commenté l'affaire avec un aplomb de vétéran qui a compris que la meilleure façon d'avoir la paix, c'était de se contenter de banalités devant les médias. «Gustavo est un meilleur joueur que moi, et de loin, a-t-il dit. J'ai été chanceux aujourd'hui.»

Après le long duel Haas-Golmard, Kuerten et Roddick sont arrivés comme deux boxeurs qui auraient décidé ensemble de tapocher, juste tapocher, le visage à découvert, et tant pis pour la défense. Ça donné une grosse domination des serveurs — 12 aces, soit six de chaque côté, et plus de 80 % des points remportés par le détenteur du service — et des échanges très courts. De fait, après moins d'une demi-heure de jeu, on en était déjà au bris d'égalité, enlevé par Kuerten. Seul Roddick avait tenu un point de bris (et de manche), à 5-4, mais il l'a échappé et n'en a jamais revu un autre, même de loin.

Le deuxième set semblait vouloir offrir un scénario identique, les deux se répondant coup pour coup, jusqu'à ce que Roddick parvienne à briser le service de Kuerten pour faire 3-2. Une seule brèche, mais Roddick parvenait à y passer tout entier et à forcer une manche décisive. «Jusqu'à là, on jouait dans des conditions idéales, mais le vent s'est levé et ça rendu le jeu difficile», a-t-il encore expliqué.

Cette troisième manche a complètement dérapé quand Kuerten s'est fait refuser une deuxième balle de service qui s'était en jeu. Déconcentré, il s'est rapidement retrouvé à 0-4, et Roddick n'a pas manqué l'occasion de lui passer le K.O., avec panache.

«Oui, la décision m'a ennuyé, mais ce sont des choses qui font partie du tennis», a dit Guga, qui a peut-être un diplôme de philosophie caché quelque part. Il a aussi parlé de la fatigue et des derniers jours qui ont été éprouvants (il a perdu en demi-finale, samedi, lors du tournoi de Los Angeles, avant de rallier Montréal). «J'ai fait de mon mieux, mais je n'avais plus tellement d'énergie vers la fin.» Et il a souligné la difficulté de «lire» convenablement un adversaire lorsque les échanges sont si courts: «Il faut le faire bouger un peu plus.»

Mais dans l'ensemble, «il a joué un peu mieux que moi, et il méritait de gagner», a-t-il ajouté.

La route se poursuit donc pour Roddick, qui a encore une fois rendu hommage, hier, à son entraîneur Tarik Benhabiles, qui l'a pris sous son aile il y a deux ans alors que la carrière du jeune stagnait. (Une histoire folle, d'ailleurs: lors d'un délai en raison de la pluie à Chicago, la mère de Roddick s'est retrouvée assise sur le même fauteuil que Benhabiles. En jasant, ils ont constaté qu'ils habitaient à quelques rues de distance à Boca Raton, en Floride. Benhabiles s'est proposé comme mentor, et voilà.) «Il signifie tout pour moi. Il m'encourage quand j'en ai besoin et me botte le cul quand j'en ai besoin», dit Roddick.

En tout cas, la formule donne des résultats impressionnants. Hier, Roddick disait qu'il s'habitait de plus en plus à cette vie sportive qui est maintenant la sienne, se retrouver au cœur de l'action, affronter les grands joueurs, recevoir les marques d'admiration du public. Il n'a pas le choix. Vous aj-je dit hier que l'avenir, c'est lui? Je crains fort que l'avenir ne soit plus près qu'on ne le pense.

Carpe diem

Par Yvon Corbeil

Les Jeux gais accueilleront aussi des participants non gais. Imaginons un monde de tolérance où l'inverse serait également vrai!

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Contrat de vente 40012291. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

somme précise, malgré les pressions exercées par M. Harris, qui parlait depuis quelques semaines d'une somme d'environ sept milliards de plus par année. Les autres premiers ministres se sont toutefois ralliés à lui pour exiger du fédéral qu'il assume non pas 14 % mais bien 18 % des coûts du système de santé, comme il le faisait en 1994-95. Aucun échancier n'a été avancé. M. Harris a invoqué la nécessité d'être flexible.

Les provinces veulent aussi que soit adopté un mécanisme d'indexation automatique du Transfert social canadien (TSC) destiné à la santé, à l'aide sociale et à l'éducation postsecondaire. La façon d'y parvenir reste à préciser.

Les provinces atlantiques avaient prévu qu'elles ne se contenteraient pas d'une hausse du TSC, et le Terre-Neuvien Roger Grimes avait même dit qu'il ne s'associerait à aucun consensus qui passerait sous silence le programme de péréquation. Il a eu gain de cause.

Toutes les provinces exigent la levée immédiate du plafond imposé aux paiements de péréquation par le gouvernement fédéral, qui s'établissait à 10,8 milliards en 2000-01 et qui est plafonné à ce niveau selon les prévisions de croissance du PIB.

Les premiers ministres veulent aussi que démarre immédiatement un examen de la péréquation pour la renforcer et la rendre plus juste. On recommande entre autres que la formule de calcul des sommes à verser soit modifiée afin de tenir compte de la capacité fiscale de toutes les provinces. Actuellement, le fédéral fait la moyenne de la capacité fiscale de seulement cinq provinces, ce qui se traduit par des versements inférieurs pour les sept provinces qui en reçoivent, dont le Québec.

Fait intéressant, les premiers ministres ont visiblement décidé de donner tort au gouvernement fédéral, qui les accuse de mal gérer le système de santé et de ne pas faire preuve de coopération. Ils ont convenu de faire le point sur les pratiques en vigueur dans leurs systèmes de santé respectifs, de se réunir de nouveau au début 2002 pour ensuite transmettre l'information à la commission Romanow sur la situation du système de soins de santé au Canada. Selon M. Landry, cette position ne s'écarte pas de celle qu'il a adoptée à l'égard de cette commission. Son gouvernement, dit-il, est toujours disposé à échanger de l'information.

SUITE DE LA PAGE 1

«Le matin, on avait 15 ou 16 trams en circulation, mais il n'en restait que cinq à midi!», dit Gilles Bonnet, chargé des relations de presse à la CUGN.

Par deux fois, entre le 6 et le 10 mars, le tram a dérapé, heurtant un pylône électrique et un feu de circulation au cours d'une manœuvre qui consistait à passer du mode guidé (sur un rail de guidage situé au-dessous de la voiture) au mode sur route, faisant au passage trois blessés légers.

Si bien que la direction de la société d'exploitation des transports urbains a décidé de suspendre le trafic du tram et de mettre en place des transports de substitution par bus en attendant la suite.

«Bombardier est carrément montré du doigt dans ce dossier», dit le journaliste Stéphane Getto, qui a suivi l'affaire pour le compte du quotidien français *Républicain lorrain* et pour le magazine *Le Point*.

Un rapport d'expertise indépendant commandé par le tribunal administratif et rendu partiellement public le 21 juin dernier est en effet sans équivoque: «défauts de conception du véhicule», en plus

SUITE DE LA PAGE 1

victimes, évoqué les rapports d'experts qui établissent les tentatives de camouflage des tombes après que l'on eut appris l'existence de photos des fosses. Il a demandé aux experts militaires d'expliquer la planification des massacres et des déportations. Il a également appelé à la barre des témoins des atrocités. Une femme est venue expliquer comment son enfant lui avait été arraché, puis exécuté. Plusieurs fois, le juge Rodrigues a interrompu le récit de ces mères éplorées: «Voulez-vous vous reposer, madame? Nous poursuivrons plus tard.»

La défense, devant tant de preuves, a tenté de démontrer que le général ne savait pas. «S'il savait que les déplacements de la population de Srebrenica avaient commencé, il ne pouvait pas savoir que des actes illégaux avaient été commis», a affirmé l'avocat yougoslave Nenad Petrusic. Selon lui, Krstic a été dé-

SUITE DE LA PAGE 1

leurs produits agricoles, leurs artisanats et leur mode de vie. Des musiciens ambulants et des personnages costumés complètent le portrait de cette grande famille que tente de reconstituer le pow-wow commémoratif qui aura lieu dimanche.

Attikameks, Abénaquis, Mohawks, Innus, Hurons-Wendats, Cris, Algonquins établiront à nouveau leur campement autour du grand shaputuan de l'Institut culturel et éducatif montagnais. Mais pas question de parler de reconstitution. André Dudemaine, directeur des activités culturelles de l'organisme Terres en vues, préfère parler d'une «évocation». Il ne faut pas s'attendre à des Médiévals qui recréent le folklore d'une autre époque. Le Grand Rassemblement n'a que faire du folklore, la valeur d'actualité des traditions l'emporte.

Le savoir-faire des autochtones sera présenté en plein contexte urbain. Qui a pu voir le travail de battage du frêne pour faire des paniers, se familiariser avec le traitement de l'écorce de bouleau ou encore celui de la fibre de maïs? Pour Francine Lelièvre, directrice du Musée de la Pointe-à-Callière, l'événement sert à présenter «la diversité des cultures autochtones vivantes, ce qui a réussi dans les traditions à traverser le temps. On a aussi un volet contemporain. On va avoir accès à des métiers traditionnels. On veut créer une célébration,

PROVINCES



Le Manitobain Gary Doer et l'Ontarien Mike Harris à l'écoute de Bernard Landry.

Autre signe de la volonté des premiers ministres de contrer les attaques fédérales, au dire d'un haut gradé d'une délégation provinciale, ils ont démarré la partie officielle de leurs travaux en discutant de relations interprovinciales et de coopération dans les domaines de l'énergie, de la santé et de l'éducation postsecondaire.

Les premiers ministres envisagent aussi de coopérer pour trouver des solutions à certains problèmes communs. En tête de liste, la hausse constante du prix des médicaments, la définition des tâches des diverses professions, les soins continus et la pénurie de main-d'œuvre, ce qui inclut le recrutement de per-

sonnel d'une province à l'autre. Dans ce dernier cas, certaines provinces, Terre-Neuve et le Manitoba en particulier, se plaignent de voir les provinces plus riches courtiser leur personnel avec des salaires plus intéressants.

Les premiers ministres ont attendu d'être en tête-à-tête au petit-déjeuner, sans ministres ni conseillers, pour attaquer le véritable nœud de leur conférence, soit la façon d'accroître le financement fédéral de la santé. Le lunch, tout aussi privé, a permis de poursuivre le débriefing. Les choses ont tellement bien avancé qu'un ministre ontarien confiait qu'il ne resterait plus qu'à célébrer aujourd'hui.

BOMBARDIER

d'une homologation incomplète.

Dur constat pour un projet qui a coûté environ 250 millions aux contribuables de Nancy, dont 50 millions sont allés dans les coffres de Bombardier.

Pour les élus, aucun problème: Bombardier devra remédier aux défauts, en plus de payer les pénalités prévues à l'appel d'offres.

De combien parle-t-on? «On n'en est pas rendu là pour le moment», dit Gilles Bonnet. La priorité de tous les intervenants est de remettre le tram en circulation le plus rapidement possible. Mais dans la presse régionale française, certains avancent que cette saga coûtera plusieurs dizaines de millions de francs au constructeur québécois.

Chez Bombardier, on réfute toute responsabilité. Ou, plus précisément, on soutient que Bombardier a une responsabilité «infime» dans cette affaire. «Il n'y a aucun défaut dans la conception des véhicules», affirme le porte-parole de l'entreprise en France, Laurent Lhardt. «Et pas question que Bombardier en assume les frais.»

M. Lhardt fait valoir que les problèmes du tram sont plutôt dus à un ensemble de facteurs liés à l'inté-

gration de tout le système de transport. Système qui comprend bien sûr les véhicules mais également l'électrification, la voirie, la coordination des feux de circulation, la définition des horaires et la formation des conducteurs. Certains experts avaient d'ailleurs évoqué dans la presse qu'une erreur humaine était à l'origine du premier accident, le 6 mars.

Chose certaine, Bombardier joue gros. D'autres villes sont en effet intéressées par cette technologie et surveillent de près les péripéties de Nancy. Comme à Caen, dans le nord de la France, où le tramway sur pneus qui doit entrer en service en 2002 est aussi l'œuvre de Bombardier. «Ce qui s'est passé à Nancy soulève des inquiétudes et beaucoup de questions chez nous», dit le journaliste d'Ouest-France, Patrice Hébert.

Bombardier, qui pensait se servir de Nancy comme vitrine afin de percer le marché des villes de grandeur moyenne, devra maintenant s'atteler à convaincre les municipalités acheteuses. Une tâche difficile, compte tenu des circonstances? Pas du tout, affirme Laurent Lhardt. «C'est un marché énorme et Nancy est un cas très particulier, dit-il. On n'entrevoit aucun problème pour l'avenir.»

BOURREAU

signé lors d'une réunion entre officiers supérieurs, le 11 juillet 1995, pour préparer une offensive sur Zepa, une autre enclave musulmane prise par les forces serbes. Alors commandant intérimaire du corps de la Drina, il n'a été nommé commandant que le 14 juillet et n'est entré en fonctions que le 21 de ce même mois, soit après les tueries.

Pour appuyer ses affirmations, l'avocat a évoqué le décret de la promotion du général. Il a produit un autre texte signé par l'ex-président de la «République serbe», Radovan Karadzic, ordonnant aux forces armées de protéger la population civile musulmane. Il a évoqué une chaîne de commandement parallèle, hors de la connaissance du général Krstic et sur laquelle celui-ci ne pouvait avoir aucune influence. Enfin, il a accusé Ratko Mladic, le chef militaire des Serbes de Bosnie, d'avoir personnellement et directement commandé les forces spéciales qui ont procédé aux exécutions massives.

«Tuez-les tous»

Mark Harmon a alors fait entendre un enregistrement réalisé par l'armée bosniaque. Le 2 août 1995, le général ordonne à l'un de ses subordonnés: «Tuez-les tous, aucun ne doit rester vivant», en parlant des Musulmans bosniaques. Krstic a déclaré qu'il ne reconnaissait pas sa voix, qu'il s'agissait d'un «montage à 100 %».

Ce document n'a pas été retenu comme preuve contre le général Krstic, mais les juges ont estimé qu'il y avait suffisamment d'autres éléments. Ils ont suivi le procureur, pour qui le caractère systématique et planifié des massacres établit définitivement qu'à Srebrenica un génocide a eu lieu, été pensé et mis en œuvre par le général. Il avait réclamé la prison à vie pour chaque des accusés qui pesaient contre lui, «à purger de façon consécutive». Radislav Krstic terminera ses jours en prison.

PAIX

mais dans un aménagement qui va favoriser les échanges individuels entre les gens.

Rencontres

Le programme scolaire entourant les Festivités de la Grande Paix de Montréal, a permis beaucoup d'échanges entre les enfants de 5^e et de 6^e années. 600 enfants de différentes écoles des Premières Nations du Québec ont participé à un programme pédagogique de jumelage de classes. Les enfants des communautés amérindiennes ont été accueillis dans les écoles montréalaises le 24 juin. «Ça rappelait l'arrivée des premiers ambassadeurs», indique Dudemaine. Des messages de paix ont été échangés, transmis à l'UNESCO.

Les activités présentées en fin de semaine permettront de sentir les particularités culturelles et géographiques de chacune des communautés. «On sait, explique Dudemaine, que pour le canot d'écorce chez les Attikameks, pour avoir une écorce qui se travaille bien, il faut des écorces qui viennent du froid. C'est un artisanat qui va plutôt venir du Nord. L'utilisation de la fibre de maïs vient des populations plus sédentaires parce qu'elles pratiquaient d'une manière intensive l'agriculture où le maïs était la plante principale assurant l'alimentation. C'est dans ce milieu-là, chez les Iroquois plus précisément, que ce type d'artisanat s'est développé. On peut percevoir des différences très mar-

quées entre des aires géographiques et culturelles.» Des produits de chacune des communautés seront également disponibles. Des objets terminés seront offerts, de même que des démonstrations de toutes sortes sont prévues.

L'ouverture du Grand Rassemblement sera suivie cet après-midi par la Cérémonie des Femmes pour la Paix, à 13h. Puis, à 20h, à la basilique Notre-Dame, aura lieu la Cérémonie spirituelle de la Parole de Paix, une soirée en hommage à la paix et aux descendants des signataires. Demain, un défilé de 30 rabaskas aura lieu sur le fleuve Saint-Laurent, conduits par des équipages de dix rameurs. Dimanche, on convie la population à une gigantesque épluchette de blé d'inde. La boustifaille se veut un hommage au maïs, plante mère des iroquoiens et symbole de leur génie agricole. Le jour même, Mme Lelièvre et M. Dudemaine lâcheront, du toit de Pointe-à-Callière, 5000 ballons pour perpétuer l'espoir et la paix. Le site est animé le vendredi 3 août de 11h à 20h, le samedi 4 août de 10h à 20h et le dimanche 5 août de 10h à 18h.

Dimanche soir, les FrancoFolies de Montréal se joignent aux festivités de la Grande Paix. Le spectacle de clôture de l'événement francophone met en vedette Florent Volland et Richard Séguin, dans un spectacle où vont «entremêler les voix et les votes», dit le programme, en français, en iroquois et en innu. Le rassemblement rapproche même les événements.